

RAPPORT ANNUEL 2018-2019



Commission scolaire English-Montréal

English Montreal School Board



Table des matières

Section 1

Énoncé de mission	3
Faits saillants	4 - 9
Commissaires de la CSEM	10 - 11
Cadres supérieurs	11 - 12
Code d'éthique et protecteur de l'élève	13 - 15
Inscriptions	16 - 19

Section 2

États financiers	2 - 23
------------------	--------

Section 3

Rapport du Plan d'engagement vers la réussite	1 - 33
---	--------

Section 4

Loi 15	1 - 5
--------	-------

Rapport annuel 2018-2019

Rédacteur : Michael J. Cohen,
Spécialiste en communication et marketing
(mcohen@emsb.qc.ca)

Traduction et correction d'épreuves : Manon Bourassa

Graphisme : Amani Malti

Publication du Service des communications et du marketing de la CSEM

Section 1



ÉNONCÉ DE MISSION

La mission de la Commission scolaire English-Montréal est d'appuyer les efforts déployés par ses écoles et ses centres pour éduquer les élèves au sein d'un environnement d'apprentissage attentionné, sûr et inclusif.

Afin de s'acquitter de sa mission, la CSEM :

- reconnaîtra et appréciera la diversité de sa communauté;
- fournira à tous les élèves l'occasion de perfectionner leurs talents et de réaliser leur plein potentiel;
- reconnaîtra les habiletés et les compétences de ses employés et appuiera leur perfectionnement professionnel soutenu;
- favorisera la collaboration parmi les divers partenaires en éducation;
- utilisera efficacement ses ressources afin d'aider les écoles et les centres à se concentrer sur la mission d'instruction, de socialisation et de qualification;
- encouragera l'apprentissage à vie et le raisonnement critique.

La mission de la CSEM favorise le développement de personnes instruites et responsables qui assumeront leurs responsabilités en tant que membres actifs d'une société démocratique.



FAITS SAILLANTS

PROJET DE LOI N° 21

À défaut d'avoir été invitée aux audiences de l'Assemblée nationale du Québec, la CSEM a soumis au gouvernement provincial un mémoire sur le projet de loi n° 21, *Loi sur la laïcité de l'État*, dans lequel nous exhortons le législateur à soustraire à son application le personnel enseignant. Nous y soutenions également que cette loi contreviendrait à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés de la personne, qui garantit à la minorité anglophone du Québec le contrôle de son système éducatif. Malheureusement, la législation a été adoptée.

Or, avec l'adoption du projet de loi 21, il sera interdit à nos futurs enseignants du primaire et du secondaire, aux directions d'école et directions adjointes de porter des signes religieux dans l'exercice de leurs fonctions, sans compter que les possibilités d'avancement de notre personnel actuel s'en trouveront restreintes. Cette loi envoie un message d'intolérance et d'exclusion à nos élèves et à leur famille, et ne reflète en rien les fondements de notre législation constitutive, notre mission et nos valeurs de même que celles du programme de formation de l'école québécoise. Nous sommes d'avis qu'une telle législation mènera à une discorde et à des frictions, et qu'elle va à l'encontre de notre objectif sociétal visant à promouvoir notre coexistence pacifique dans un Québec pluraliste.

INSCRIPTIONS ET RÉORGANISATION SCOLAIRE MAJEURE

Au chapitre des inscriptions, nous sommes heureux de constater une augmentation, tout particulièrement dans l'ouest de la ville où plusieurs bâtiments scolaires sont pleins à craquer. Nous avons d'ailleurs ouvert un campus senior à NDG pour permettre à l'école primaire Willingdon d'accueillir les élèves de la 5^e et 6^e année. Cependant, la situation est toute autre dans l'est de la ville. Depuis quelque temps déjà, nous travaillons de concert avec la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI) pour tenter de lui venir en aide devant le surpeuplement de ses écoles. Nous lui avons présenté une généreuse offre de cohabitation, mais malheureusement le ministre de l'Éducation a pris la décision de transférer à la CSPI deux de nos écoles, soit l'école primaire Général Vanier et l'école secondaire John Paul I.

Cet automne marquera le coup d'envoi de notre première consultation sur la réorganisation scolaire majeure depuis 2012 afin d'aider les commissions scolaires francophones en quête de plus d'espace pour leurs élèves. Notre comité de planification à long terme a proposé certains scénarios prévoyant d'éventuels fusions et transferts d'école dans l'est de l'île. Les écoles identifiées seront invitées à présenter leurs mémoires en décembre. Des audiences sont prévues en janvier 2020, suivies d'une réunion extraordinaire de la commission scolaire pour voter sur les propositions. Toute modification entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Une deuxième consultation sur la réorganisation majeure des écoles pourrait voir le jour au printemps 2020.



TAUX DE RÉUSSITE

La Commission scolaire English-Montréal a enregistré le taux de réussite le plus élevé, soit 91 %, parmi les commissions scolaires publiques à la grandeur de la province de Québec, basé sur la plus récente cohorte de sept ans, comme en témoignent les données publiées l'hiver dernier par le ministère. Ce résultat est d'autant plus remarquable que le taux de réussite provincial, qui regroupe les écoles publiques et privées, s'établit à 80,9 %. Cette réalisation est le fruit d'efforts collectifs de la part de tous ceux et celles qui contribuent à l'excellence de l'enseignement dispensé aux élèves de la CSEM, qu'il s'agisse des enseignants, des membres du personnel, des parents et des bénévoles.

Le taux de réussite à la CSEM a fait un bon remarquable de 2,4 % par rapport à l'an dernier, atteignant la marque record de 91 %. Pour leur part, les écoles privées du Québec affichent une mince avance de 1,5 %. Force est de constater que le système scolaire public assume un rôle de premier plan dans l'enseignement au Québec et, à titre de plus importante commission scolaire publique anglophone, nous en tirons une très grande fierté. Ces résultats sont basés sur une cohorte ayant fait son entrée en 1^{re} secondaire à la CSEM en 2010 et suivie pendant sept ans. Les données ont été compilées en fonction du nombre d'élèves de cette cohorte qui ont obtenu un diplôme de fin d'études secondaires.

PARTENARIAT AVEC L'IR-CUSM

Des élèves de l'Académie Marymount à NDG, du Collège Vincent Massey à Rosemont, de l'école secondaire John Grant à Côte Saint-Luc, de l'école secondaire Lester B. Pearson à Montréal-Nord et des écoles secondaires John Paul I – campus junior et Laurier Macdonald à Saint-Léonard constituent la toute première cohorte à présenter leurs projets de recherche dans le cadre du nouveau partenariat conclu entre la CSEM et l'Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill (IR-CUSM). De la mi-mars au début du mois de mai, les élèves ont été jumelés à des chercheurs de l'IR-CUSM et, ensemble, ils ont formulé une hypothèse et élaboré un projet approfondi en faisant appel aux cinq compétences de l'approche STIAM. Ce partenariat entre la CSEM et l'IR-CUSM se poursuivra cet automne avec d'autres élèves et de nouvelles écoles.

WILLINGDON PREND DE L'EXPANSION

Les élèves de la 5^e et 6^e année de l'école primaire Willingdon à NDG ont entamé l'année scolaire 2019-2020 au nouveau campus senior situé dans le bâtiment de l'ancienne école St. Ignatius de Loyola à l'angle des avenues Coronation et Somerled. Au cours de l'été, la CSEM a procédé à quelques travaux dans le bâtiment en prévision de l'arrivée, en septembre, des 150 élèves du 3^e cycle du primaire. Le bâtiment original sur la rue Terrebonne a accueilli les cinq classes de maternelle, de même que les anciens et nouveaux élèves de la 1^{re} à la 4^e année. Le conseil d'établissement de l'école avait adopté une motion plus tôt durant l'année afin d'accepter l'offre d'un bâtiment supplémentaire présentée par la CSEM pour faire face à la réalité de quasi pleine capacité à l'école Willingdon. Le bâtiment Coronation hébergeait auparavant deux écoles secondaires innovatrices, soit Focus et Outreach, désormais relocalisées dans des locaux qui leur sont propres à l'école secondaire James Lyng à Saint-Henri.



ÉCOLE WESTMOUNT PARK

Le bâtiment de l'école primaire Westmount Park a fermé ses portes pour une période de deux ans afin d'y effectuer des rénovations. Les élèves et le personnel ont été relocalisés temporairement dans deux campus : le campus sud de l'école Westmount Park à Ville-Émard (dans l'ancienne école primaire St. John Bosco) et le campus nord de l'école Westmount Park à NDG (à l'Académie internationale Marymount).

NOUVEAUX CONSEILLERS EN TECHNOLOGIE D'ASSISTANCE ET DE SOUTIEN

Deux conseillers en technologie d'assistance et de soutien ont joint les rangs de l'équipe de professionnels des Services aux élèves de la CSEM. En collaboration avec les Services éducatifs et de la technologie (SET), cette nouvelle ressource innovante aide les élèves ayant des besoins particuliers à apprendre, à communiquer et à mieux accéder au curriculum. Il y a trois ans, des représentants des Services aux élèves et des SET de la CSEM ont accompagné Apple Canada lors d'une visite au South Shore Regional Centre for Education à Bridgewater, en Nouvelle-Écosse, afin d'observer l'intégration en classe de la technologie d'assistance et de soutien.

SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

La Soirée annuelle de reconnaissance des parents bénévoles de la CSEM a eu lieu le 9 avril à la Plaza Volare de l'Hôtel Crowne Plaza sur le chemin de la Côte-de-Liesse à Saint-Laurent. L'édition de cette année avait pour thème « 20 ans de bénévolat, ça se fête », dans le cadre de la Semaine nationale de l'action bénévole qui s'est déroulée du 7 au 13 avril. Adrian et Natalie Bercovici ont été les récipiendaires du prix Ambassadeur bénévole de l'année. Fondateurs de la Fondation Générations en 1999, ils fournissent chaque jour des déjeuners, des dîners chauds et des collations à plus de 8 500 enfants annuellement. Tout a commencé à l'école primaire St. Gabriel de la CSEM à Pointe-Saint-Charles. Cet organisme dessert aujourd'hui 118 écoles et centres de la grande région de Montréal. Cette année, la distinction Bénévole émérite est allée à Carol Clifton. Son implication en tant que bénévole à l'école St. Gabriel remonte à 1982 lorsqu'elle y a inscrit son premier enfant à la maternelle. Elle a d'abord été membre du comité de parents et membre du conseil d'établissement. Elle a également mis sur pied l'association foyer-école qu'elle préside désormais et à laquelle elle continue à consacrer beaucoup de temps.

CONCOURS D'ART ORATOIRE

Le Concours annuel d'art oratoire de la CSEM à l'intention des élèves du secondaire s'est tenu le 8 avril à l'école Royal Vale, à NDG. La longue et remarquable tradition de l'art oratoire remonte au concours du Rotary Club en 1939. Les élèves de la 1^{re} secondaire ont partagé des discours narratifs basés sur leurs expériences personnelles. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme SELA (*English Language Arts* au secondaire) et de la tradition narrative à la CSEM. Cette année, les élèves de 2^e secondaire de certaines écoles ont présenté des récits aux couleurs du 21^e siècle. Les élèves de la 3^e à la 5^e secondaire ont livré des discours convaincants sur des sujets d'importance sociale et politique. Le Rotary Club a offert à la gagnante de 5^e secondaire, Linnea Sander de l'école FACE, la possibilité de participer à sa compétition annuelle d'art oratoire. Son exposé portait sur l'importance de l'exploration

spatiale. Le Fonds de la CSEM a décerné un prix à la gagnante de 4^e secondaire, Siena Blier de l'Académie LaurenHill à Saint-Laurent (La santé mentale et l'importance d'en parler), tandis que le Cercle canadien des femmes de Montréal a récompensé la gagnante de la 3^e secondaire, Cameron O'Hare de l'Académie Royal West (Le port de signes religieux) avec une semaine toutes dépenses payées à Rencontres du Canada, à Ottawa.

ROYAL WEST REMPORTE « LA BATAILLE DES LIVRES »

Depuis les quatre dernières années, des élèves des écoles secondaires de la CSEM s'affrontent dans le cadre du concours « La bataille des livres ». Organisé par les bibliothécaires des Services éducatifs et de la technologie de la CSEM, ce concours permet d'évaluer les connaissances littéraires de chacune des équipes en lien avec 12 livres pour jeunes adultes présélectionnés, que les élèves lisent en prévision du concours. Les équipes doivent répondre dans un laps de temps restreint à une série de questions individuelles et à un segment éclair d'une durée de deux minutes. Le 26 mars en soirée, six équipes de la CSEM provenant des écoles suivantes ont mesuré leurs connaissances : l'Académie LaurenHill à Saint-Laurent, l'école secondaire Laurier Macdonald à Saint-Léonard, l'école secondaire Rosemont et le Collège Vincent Massey à Rosemont, l'école secondaire Westmount à Westmount et l'Académie Royal West à Montréal-Ouest. Concurrents et spectateurs ont été tenus en haleine durant deux heures alors que les équipes se sont disputées les honneurs. Bien que tous les participants aient offert une performance remarquable, l'Académie Royal West aura été la grande vainqueur de « La bataille des livres », affichant pas moins de 101 points.

ATELIERS SUR L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

L'imposition par le gouvernement provincial de contenus en éducation à la sexualité dans toutes les écoles du Québec à compter de l'année scolaire 2018-2019 a mené à de grandes réalisations. Ainsi, deux écoles secondaires, soit l'école secondaire Lester B. Pearson et l'Académie LaurenHill, ont organisé à l'intention des élèves des ateliers d'une journée axés sur l'éducation à la sexualité. À l'école Lester B. Pearson, Clorinda Antonnaci et son équipe ont organisé le 12 mars une autre journée couronnée de succès sous le thème de l'éducation à la sexualité pour les élèves de la 5^e secondaire. Les élèves ont accueilli chaleureusement les présentateurs et leurs commentaires en lien avec cette activité ont été très positifs dans l'ensemble. Pour sa part, l'animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire Elizabeth Pellicone et son équipe ont organisé, pour une deuxième année, une journée d'éducation à la sexualité pour les élèves de la 5^e secondaire, le 19 mars, au campus senior de l'Académie LaurenHill. Les élèves ont formulé des commentaires élogieux à l'endroit des présentateurs et leur ont exprimé leur gratitude pour avoir répondu aux questions qui les préoccupaient. Qui plus est, M^{me} Pellicone a organisé une journée spéciale pour les élèves de la 2^e secondaire du campus junior de l'Académie LaurenHill. L'activité a connu un franc succès. Ces deux écoles ont consacré une journée complète aux élèves qui ont pu s'inscrire à des ateliers ayant pour thèmes, notamment, la sexualité, la démystification de la sexualité, la prévention du trafic sexuel, les relations saines, l'abstinence, les rapports sexuels protégés, etc. Les élèves avaient la possibilité de poser des questions de façon anonyme à l'aide de codes QR et ont été encouragés à participer à chaque séance. Ces journées visant à faciliter la mise en œuvre obligatoire de contenus en éducation sexuelle s'avèrent une excellente façon pour les écoles d'y consacrer le nombre d'heures recommandées. C'est aussi pour les élèves l'occasion par excellence de discuter en groupe de sujets qui les préoccupent.

DES BALADOS UNIQUES À LA CSEM

La CSEM a lancé son premier balado à l'automne 2018, avec la collaboration de l'animateur radio chevronné Barry Morgan. Barry a produit des reportages intéressants sur des sujets tels que la loi sur le cannabis, l'éducation à la sexualité et la robotique. Lorsqu'il a été embauché au début de janvier par le CIUSSS du Centre-Ouest de Montréal, Suzanne Desautels a pris la relève. Véritable pilier sur la scène télévisuelle et radiophonique montréalaise, Suzanne accomplit un travail remarquable en se rendant dans nos écoles pour s'entretenir avec les directions, les enseignants, les autres membres du personnel ainsi que les élèves.

INSPIRATIONS CÉLÈBRE 10 ANS DE SUCCÈS

Le magazine *Inspirations* a mis en lumière les talents de personnes ayant des besoins particuliers à l'occasion des célébrations de son 10^e anniversaire le 22 février au Centre Mackay/Philip E. Layton à NDG. Lors de cet événement, la grande famille du magazine *Inspirations* a accueilli élèves, amis, collègues et supporters qui, tous ensemble, travaillent d'arrache-pied pour supprimer les obstacles et promouvoir l'inclusion des personnes ayant des besoins particuliers. Des ressources et des programmes en formation professionnelle innovants ont été présentés à cette occasion. Le lunch fut préparé par TECC Bistro, une entreprise de restauration à part entière de l'école Le Sommet. Quelque 40 élèves ont pris part à la préparation et au service des aliments, ce qui leur a permis d'acquérir une expérience de travail inestimable. La célèbre artiste Martha Wainwright a chanté en compagnie de la chorale du Centre Mackay composée de 10 élèves de 4^e année, dont son propre fils! Steven Atme, éditorialiste du magazine *Inspirations*, a agi en qualité de maître de cérémonie. Il anime des conférences dans les écoles de l'île de Montréal pour sensibiliser les élèves à la réalité des gens qui vivent avec l'autisme et dirige sa propre école de musique, Creaversity.

POLITIQUE SUR LE CANNABIS

La CSEM a adopté une nouvelle politique sur la possession et/ou la consommation de cannabis. Dans la foulée de la légalisation récente du cannabis récréatif au Canada, la CSEM entend protéger la santé et la sécurité de ses élèves, employés, représentants élus, bénévoles et toute autre personne qui utilisent les établissements de la Commission, notamment ses terrains, ses locaux et ses bâtiments. Il est strictement interdit à toute personne qui se trouve dans un établissement de la CSEM de posséder et/ou de consommer du cannabis récréatif. De plus, il est strictement interdit à toute personne de posséder et/ou de consommer du cannabis récréatif lorsqu'elle exerce ses fonctions comme représentant de la CSEM. Enfin, il est strictement interdit à toute personne de posséder et/ou de consommer du cannabis récréatif lorsqu'elle est au volant ou lorsqu'elle a la garde et/ou le contrôle d'un véhicule appartenant à la CSEM, ses élèves et employés, loué ou utilisé par ces derniers. La CSEM pourra prendre des mesures disciplinaires ou d'autres mesures à l'endroit d'un employé ou de toute autre personne qui déroge aux modalités de la politique. Cette politique s'applique à tous les employés de la CSEM; à tous les élèves adultes, parents et visiteurs qui se trouvent dans un établissement de la CSEM, incluant ses terrains, locaux et bâtiments; à tous les représentants élus, bénévoles et responsables de la supervision ou du contrôle des activités de la CSEM; et à tous les partenaires de la CSEM du domaine de l'éducation et des affaires, leurs organismes affiliés, leurs employés, représentants ou sous-traitants.

CAMPAGNE SUR LA LITTÉRATIE PHYSIQUE

À l'aube de la semaine des inscriptions à la maternelle et au primaire (4 au 8 février), la Commission scolaire English-Montréal a présenté ses programmes qui favorisent le développement de la littératie physique. Des invités de marque, des médias et un petit nombre d'élèves provenant de six écoles de la CSEM ont été conviés à l'école primaire Hampstead le 25 janvier dans le but d'en apprendre davantage sur la littératie physique grâce à diverses activités et présentations sur ce thème. Hampstead est l'une des écoles primaires ayant joué un rôle de premier plan à ce chapitre. La littératie physique vise à développer les compétences, la confiance en soi et la motivation pour être actif de diverses façons et dans une multitude d'environnements. En développant leur confiance en leurs aptitudes physiques, les élèves améliorent en général leur santé physique, mentale et émotionnelle. L'éducation physique est essentielle au développement de la littératie physique. Dans les classes d'éducation physique, les élèves développent leurs habiletés motrices

et les enseignants d'éducation physique structurent soigneusement leurs cours de manière à stimuler la confiance et la motivation, deux composantes clés de la littératie physique. Les bienfaits associés à la pratique régulière d'activités physiques sont déjà bien documentés : maintien de la santé à long terme, accroissement des liens sociaux, amélioration du bien-être mental et physique et meilleure qualité de vie. Or, les enfants qui ont un plus grand savoir-faire physique tirent davantage profit de ces bienfaits, ce qui est essentiel à leur réussite scolaire.



MARISA MINEIRO DIRECTRICE EXCEPTIONNELLE DU CANADA EN 2019

Marisa Mineiro, à la barre de l'école primaire internationale Michelangelo de RDP située à l'extrémité est de l'île de Montréal, a été reconnue comme l'une des directrices et directeurs exceptionnels du Canada en 2019 par Partenariat en Éducation. Il s'agit de la sixième fois qu'un éducateur de la CSEM remporte un tel honneur. M^{me} Mineiro succède à Joseph Vitantonio (2018) de l'école secondaire Lester B. Pearson, Anna Sanalidro (2017) de l'école primaire Pierre Elliott Trudeau, Marylène Perron (2016) de l'école primaire Westmount Park, le directeur retraité Claude Dansereau (2015) et Donna Manos (2011) de l'Académie Lauren Hill.

COMMISSAIRES DE LA CSEM

Angela Mancini

Présidente

Membre, comité exécutif

Joe Ortona

Vice-président

CIRCONSCRIPTION 10 (Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles)

Vice-président, comité consultatif de transport et sécurité

Mordechai Antal

CIRCONSCRIPTION 1 (Côte-des-Neiges / Snowdon / Outremont / Ville de Mont-Royal / Parc-Extension)

Joseph Lalla

CIRCONSCRIPTION 2 (Montréal-Ouest / Notre-Dame-de-Grâce)

Président, comité de gouvernance et de déontologie

Vice-président, comité de vérification

Vice-président, comité de l'éducation

Julien Feldman

CIRCONSCRIPTION 3 (Westmount / Sud-Ouest / Ville-Marie Ouest)

Président, comité des ressources humaines

Vice-président, comité financier

Bernard Praw

CIRCONSCRIPTION 4 (Hampstead / Côte Saint-Luc)

Président, comité de l'éducation

Vice-président, comité des ressources humaines

James Kromida

CIRCONSCRIPTION 5 (Saint-Laurent)

Président, comité de vérification

Président, comité exécutif

Président, comité financier

Agostino Cannavino

CIRCONSCRIPTION 6 (Saint-Michel / Villeray / Plateau-Mont-Royal / Ville-Marie Est)

Vice-président, comité du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Sylvia Lo Bianco

CIRCONSCRIPTION 7 (Ahuntsic / Cartierville / Montréal-Nord)

Patricia Lattanzio

CIRCONSCRIPTION 8 (Saint-Léonard)

Présidente, comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

Présidente, comité consultatif de transport et sécurité

Vice-présidente, comité de gouvernance et de déontologie

Rosario Ortona

CIRCONSCRIPTION 9 (Anjou / Mercier / Hochelaga / Maisonneuve / Rosemont-La Petite-Patrie)

Président, comité du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Vice-président, comité exécutif

COMMISSAIRES-PARENTS

Pietro Mercuri

Écoles primaires

Norm Gharibian

Écoles secondaires

Mubeenah Mughal

CCSAS

Andrew Ross

Sans désignation

CADRES SUPÉRIEURS

Au 30 juin 2019

Ann Marie Matheson

Directrice générale

Benoît Duhême

Directeur général adjoint, Administration

Evelyne Alfonsi

Directrice générale adjointe, Éducation

Nathalie Lauzière

Secrétaire générale, directrice des archives, de la traduction et des communications

Lucie Roy

Directrice, Services juridiques

Pela Nickoletopoulos

Directrice régionale, Secteur ouest

John Pevec

Directeur régional par intérim, Secteur est

Alessandra Furfaro

Directrice, Services éducatifs et de la technologie

Bob Thomas

Directeur adjoint, Services éducatifs et de la technologie

Kacem Azzouni

Directeur adjoint, Services éducatifs et de la technologie

Athina Galanogeorgos

Directrice adjointe, Services éducatifs et de la technologie

Anna Villalta

Directrice adjointe, Services éducatifs et de la technologie

Livia Nassivera

Directrice, Services financiers

Valerie Forgetta

Directrice adjointe, Services financiers

Ann Watson

Directrice, Service des ressources humaines

Darlene S. Kehyayan

Directrice adjointe, Service des ressources humaines

Joseph Vitantonio

Directeur adjoint, Service des ressources humaines

Marie-Claude Drouin

Responsable de l'application des règles contractuelles

Cosmo Della Rocca

Directeur régional, Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Angela Spagnolo

Directrice adjointe, Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Mario Argiropoulos

Directeur adjoint, Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Mario Cardin

Directeur, Service des ressources matérielles

Costa Spyridakos

Directeur adjoint, Service des ressources matérielles

Hélène Cere

Directrice adjointe par intérim, Service des ressources matérielles

Lew Lewis

Directeur, Services aux élèves

Julie René de Cotret

Directrice adjointe, Services aux élèves

Sandra Léveillé

Directrice, Organisation scolaire

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique* du Québec, le conseil des commissaires s'est doté d'un Code d'éthique et de déontologie. M^e Michèle St-Onge agit à titre de commissaire à l'éthique et M^e Anthony Battah est suppléant. Au cours de l'année scolaire 2018-2019, dix plaintes ont été reçues, dix enquêtes ont été menées et cinq suivis ont été effectués. La version intégrale du règlement n° 3 intitulé Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil des commissaires se trouve sur le site Web de la CSEM, sous la rubrique Gouvernance, à la section Politiques et règlements, sous Règlements.

AGENT INVESTIGATEUR

Au cours de la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, M^e Michèle St-Onge, agent investigateur, a reçu trois plaintes déposées en vertu de l'ancienne Politique DG-26 relative à la protection des divulgations faites par les employés. L'information présentée dans le tableau qui suit est fournie en conformité avec l'article 13 de l'ancienne politique DG-26.

Date de la plainte	Date de la recommandation ou de la mesure corrective	Nature de la plainte	Recommandation et mesure corrective
18 novembre 2018	3 avril 2019	Mauvaise gestion	Informers les commissaires de l'application de la loi visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles en lien avec les organismes publics et de la politique relative à la protection de divulgations d'employés DG-26 (résolution n° 12-09-05-14)
23 janvier 2019	11 février 2019	Mauvaise gestion	Transfert de la plainte au protecteur du citoyen
27 février 2019 (reçue le 18 mars 2019)	20 mars 2019	Mauvaise gestion	Transfert de la plainte au protecteur du citoyen

PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* du Québec et à l'article 8.4 du règlement n° 8 de la CSEM, M^e Isabelle Turgeon, en sa qualité de protecteur de l'élève, est venue en aide à 55 parents ou élèves en 2018-2019, comparativement à 48 par sa prédécesseur en 2017-2018, 50 en 2016-2017 et 38 en 2015-2016.

À la lumière des informations fournies par l'ex-protecteur de l'élève, elle a fourni une aide à 18 parents ou élèves entre août 2018 et la fin de décembre 2018, consacrant au total environ 75 heures. Les questions ou préoccupations ont porté sur les thèmes suivants : transport scolaire, services ou manque de services destinés aux élèves ayant des besoins particuliers, relations parents-enseignant, plaintes au sujet du comportement d'un enseignant, mesures disciplinaires injustes et transferts d'écoles.

Au cours de l'année scolaire 2016-2017, l'ex-protecteur de l'élève avait recommandé que tous les membres du personnel pouvant être appelés à travailler avec des élèves autistes ou atteints d'un TSA reçoivent une formation adéquate sur la manière d'interagir avec cette clientèle et de gérer les situations difficiles susceptibles de survenir. Il fut également suggéré que toutes les directions d'école reçoivent une formation appropriée relativement aux cas de violence entre élèves ou d'intimidation afin que l'élève victime de violence soit traité comme il se doit et que les agresseurs obtiennent l'aide dont ils ont besoin.

Les enseignants et le personnel ont participé à un atelier portant sur les élèves atteints d'un TSA organisé par des représentants de l'Université McGill ainsi qu'à un atelier sur la lecture et l'écriture pour les élèves atteints d'un TSA et ayant une déficience intellectuelle modérée à sévère. En outre, les conseillers en matière de TSA ont visité des écoles et dispensé une formation aux enseignants et au personnel. Qui plus est, des ateliers et une formation sur la violence, l'intimidation et la prévention des crises organisés par un conseiller en prévention de la violence ont été présentés aux directions d'école, aux enseignants et au personnel en éducation spécialisée.

Du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, le protecteur de l'élève est venu en aide à 37 parents ou élèves. Il convient de noter que 4 des 37 demandes n'étaient pas du ressort du protecteur de l'élève et qu'elles ont toutes été transmises directement à la CSEM. Dans la plupart des cas, le protecteur de l'élève a d'abord été contacté par téléphone. La majorité des demandes concernaient la marche à suivre pour contester des décisions rendues par un représentant de l'école ou l'administration de la commission scolaire. Le protecteur de l'élève est à l'écoute des préoccupations et des problèmes des parents et élèves; il les dirige vers les ressources appropriées au sein de la commission scolaire; leur fournit l'information relative au processus de traitement des plaintes, aux lois et aux règlements de la commission scolaire; et aide les parents et les élèves quant au traitement de leur plainte. Le protecteur de l'élève intervient lorsque le parent ou l'élève a épuisé tous les recours prévus par la procédure d'examen des plaintes. De plus, le protecteur de l'élève enquête sur la question, donne son avis sur le bien-fondé de la plainte et soumet, le cas échéant, ses recommandations au conseil des commissaires.

En 2018-2019, le protecteur de l'élève a reçu plus de 67 appels, effectué 50 appels de suivi, répondu à 398 courriels et pris part à quelques rencontres avec l'administration de la CSEM. Plusieurs plaignants ont sollicité une intervention immédiate de la part du protecteur de l'élève. Or, la plupart des plaintes étant jugées prématurées, les plaignants ont été invités à suivre la procédure normale prévue au règlement. Bon nombre de plaintes ont été acheminées à la personne appropriée à la CSEM et réglées par la direction régionale. Une seule plainte a fait l'objet d'un examen par le conseil des commissaires.

Le protecteur de l'élève a mené une enquête, laquelle est venue confirmer la décision rendue par le conseil des commissaires en lien avec le transfert d'un élève. Le protecteur de l'élève a soumis au conseil la recommandation suivante :

« Par conséquent, je recommande que la commission scolaire adopte une politique ou une ligne directrice concernant la relocalisation / le transfert d'élèves en vertu des articles 97.26 et 242 de la Loi sur l'instruction publique afin de mieux informer les parents et les élèves du processus décisionnel à cet égard », ce qui a été approuvé par le conseil.

Au total, 132,3 heures ont été consacrées à la gestion des plaintes et à la communication d'informations aux parents et aux élèves.

Catégorie	Niveau primaire	Niveau secondaire	Secteur des adultes	Total
Sanctions administratives (suspension/relocalisation/transfert)	2	5	0	7
Services aux élèves ayant des besoins particuliers et accommodements	4	2	1	7
Comportement d'un enseignant/d'un directeur	3	1	1	5
Frais	0	1	2	3
Intimidation de la part d'un enseignant ou d'un élève	4	0	0	4
Procédure relative à la consultation scolaire	2	0	0	2
Services de garde	1	0	0	1
Curriculum	0	1	1	2
Totaux par catégorie	16	10	5	31



SECTEUR DES JEUNES

Écoles primaires	Directeur / Directrice	Places-élèves	N ^{bre} d'enseignants
Académie John Caboto	M ^{me} Lucy Buscemi	180	14,8
Académie Leonardo da Vinci	M ^{me} Nadia Sammarco	418	28,8
Bancroft	M ^{me} Dorothy Ostrowicz	361	26,80
Carlyle	M ^{me} Sabrina Petrocco	313	29,00
Cedarcrest	M ^{me} Civita Tudino	318	19,60
Coronation	M. Michael Talevi	277	27,99
Dalkeith	M. John Wright	166	17,6
Dante	M ^{me} Irini Margetis	256	18,4
Dunrae Gardens	M ^{me} Eleni Zervas	346	20,77
East Hill	M ^{me} Myrienne Lusignan	463	29,60
Edinburgh	M. Mauro Zampini	284	27,23
Edward Murphy	M ^{me} Cristina Celzi	256	21,98
Elizabeth Ballantyne	M. Michael Brown	276	20,28
FACE	M ^{me} Despina Michakis (D.A.)	164	13,17
Gardenview	M ^{me} Demetra Droutsas	785	44,9
Général Vanier	M. Joseph Schembri	190	13,31
Gerald McShane	M ^{me} Christina Chilelli	254	22,1
Hampstead	M. David Lee	220	21,4
Honoré Mercier	M ^{me} Sonia Marotta	424	27,45
Merton	M ^{me} Rosanna Caplan	322	20,5
Michelangelo International	M ^{me} Marisa Mineiro	446	29,4
Nesbitt	M ^{me} Antoinette Scrocca	272	26,8
Our Lady of Pompei	M. Steven Rebelo	158	15,06
Parkdale	M. George Koutsoulis	389	35,4
Pierre de Coubertin	M ^{me} Ida Pisano	455	31,5

Écoles primaires	Directeur / Directrice	Places-élèves	N ^{bre} d'enseignants
Pierre Elliott Trudeau	M ^{me} Anna Sanalidro	332	29,2
Roslyn	M ^{me} Joanna Genovezos	676	41,90
Royal Vale	M ^{me} Nathalie Lacroix-Maillette	492	26,6
Sinclair Laird	M. Derrek Cauchi	147	16,9
St. Dorothy	M ^{me} Denise Maroun	125	12,61
St. Gabriel	M. Jim Daskalakis	184	22,5
St. Monica	M ^{me} Silvana Crigna	303	24,94
St. Raphaël	M ^{me} Gail Callendar	30	8,20
Westmount Park	M ^{me} Marylène Perron	701	47,97
Willingdon	M ^{me} Carmen Nicolas	542	33,05
TOTAL		11 525	867,71

Écoles secondaires	Directeur / Directrice	Places-élèves	N ^{bre} d'enseignants
Académie LaurenHill	M ^{me} Donna Manos	1 196	73,25
Académie Marymount	M. James Fequet	405	26,05
Académie Royal West	M. Tony Pita	900	48,75
Collège Vincent Massey	M ^{me} Franca Cristiano	810	45,5
FACE	M. Réal Heppelle (D.A.)	127	10,2
James Lyng	M. Lino Buttino	108	13
John F. Kennedy	M. Otis Delaney	307	23
John Grant	M ^{me} Angela Vaudry	83	14,5
John Paul I	M ^{me} Liboria Amato	303	20,75
Laurier Macdonald	M. Luigi Santamaria	579	33
Lester B. Pearson	M. Assunta Caruso	997	60,75
L.I.N.K.S.	M ^{me} Angela Vaudry	58	10
M.I.N.D	M ^{me} Dorothy Ostrowicz	37	5,0
Rosemont	M. Marco Gagliardi	388	25,92
Royal Vale	M ^{me} Nathalie Lacroix-Maillette	437	23,85
Westmount	M. Robert Di Marco		60,75
TOTAL		7 608	494,27

Écoles innovatrices	Directeur / Directrice	Places-élèves	N ^{bre} d'enseignants
Focus	M. Matt Shapiro	24	5,0
Options	M ^{me} Penny Arns	37	5,0
Outreach	M. Konstantinos Dafniotis	19	3,0
Perspectives I	M ^{me} Barbara White	24	4,5
Perspectives II	M ^{me} Lorena D'Allessandro	45	6,0
Programme Mile End	M ^{me} Jessica Hand	51	6,0
Venture	M ^{me} Lindsay Hogan	19	4,0
Vézina	M ^{me} Sharon Wurst	26	5,0
TOTAL		245	38,5

Écoles des affaires sociales	Directeur / Directrice	Places-élèves	N ^{bre} d'enseignants
Centre Mackay	M ^{me} Patrizia Ciccarelli	146	30,4
Cité des Prairies	M. Ophir Ben Jacobs	3	2,0
École Mountainview	M. Alain Turgeon	28	7,0
École Philip E. Layton	M ^{me} Patrizia Ciccarelli	38	17,6
École secondaire Elizabeth	M ^{me} Louise Chalouh	2	2,3
Hôpital de Montréal pour enfants	M. Peter E. Tsatoumas	27	2,0
Sir Mortimer B. Davis	M ^{mes} Beth Coviensky / Paula Cook	52	7,8
TOTAL		296	69,1



SECTEUR DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Éducation des adultes et formation professionnelle	Directeur/ Directrice	Élèves (actuels)	ETP
Centre d'études commerciales John F. Kennedy	M ^{me} Elizabeth Lagodich	1 662	436
Centre de formation professionnelle Laurier Macdonald	M ^{me} Anna Maria Borsellino	791	506
Centre de santé et d'études commerciales Shadd	M. Giuseppe Cacchione	1 192	616
Centre de technologie Rosemont	M. Harry Michalopoulos	1 206	807
Centre de test EAFP		431	S.O.
Centre des adultes du High School of Montreal	M. Rick David	4 153	797
Centre des adultes Galileo	M ^{me} Martina Schiavone	1 557	396
Centre des adultes James Lyng	M ^{me} Jo Ann Desir	1 645	542
Centre des adultes Saint-Laurent	M. Jimmy Giannacopoulos	1 677	651
Centre de carrières St. Pius X	M ^{me} Alice Sideropoulos	8 139	2 874
Centre des adultes Wagar	M. Nick Katalifos	931	695
TOTAL		23 384	8 320

Section 2

États financiers



**Commission scolaire
English-Montréal**

**États financiers
au 30 juin 2019**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
État de la situation financière	5
État des résultats	6
État des surplus accumulés	7
État de la variation de la dette nette	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 21
Renseignements supplémentaires	22 - 23

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres du conseil des commissaires de
Commission scolaire English-Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Commission scolaire English-Montréal (ci-après « la commission scolaire »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2019 et l'état des résultats, l'état des surplus accumulés, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la commission scolaire au 30 juin 2019 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la commission scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la commission scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la commission scolaire ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la commission scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la commission scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la commission scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la commission scolaire à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 9 octobre 2019

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A117472

Commission scolaire English-Montréal

État de la situation financière

au 30 juin 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	2 881 562	2 655 667
Subvention de fonctionnement à recevoir (note 5)	47 551 383	43 773 968
Subventions liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	86 819	
Subvention à recevoir – financement	68 959 874	71 068 298
Débiteurs (note 6)	16 424 723	7 284 532
Stocks destinés à la revente	228 405	231 257
Placements à taux fixe, 2,22 % à 2,5 % (1,1 % à 2,22 % au 30 juin 2018), échéant entre 2019 et 2022	321 377	340 947
	<u>136 454 143</u>	<u>125 354 669</u>
PASSIFS		
Créditeurs et frais courus à payer (note 7)	47 250 185	47 456 164
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	2 464 877	1 938 873
Revenus reportés	14 376 512	16 762 094
Provision pour avantages sociaux (note 9)	17 887 681	18 135 439
Passif au titre des sites contaminés	2 066 326	2 241 841
Autres passifs (note 10)	240 046 637	209 475 185
	<u>324 092 218</u>	<u>296 009 596</u>
	<u>(187 638 075)</u>	<u>(170 654 927)</u>
DETTE NETTE		
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 11)	268 764 497	248 831 795
Stocks de fournitures	1 158 363	1 020 243
Charges payées d'avance	656 502	634 738
	<u>270 579 362</u>	<u>250 486 776</u>
	<u>82 941 287</u>	<u>79 831 849</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

État des résultats

pour l'exercice terminé le 30 juin 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Revenus		
Subventions de fonctionnement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)	252 370 287	236 254 183
Autres subventions et contributions	1 493 737	1 523 883
Taxe scolaire	70 238 824	66 216 414
Droits de scolarité et droits facturés relatifs à un cours	16 203 765	16 972 033
Ventes de biens et services	19 042 137	19 470 601
Autres revenus	5 940 905	3 157 300
	<u>365 289 655</u>	<u>343 594 414</u>
Charges		
Activités d'enseignement et de formation	174 187 159	166 220 502
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	87 840 002	80 307 629
Services d'appoint	25 591 743	24 100 514
Activités administratives	16 822 384	16 138 068
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	40 011 133	37 707 065
Activités connexes	17 975 554	14 147 739
Recours collectif		3 800 000
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (note 9)	(247 758)	207 308
	<u>362 180 217</u>	<u>342 628 825</u>
Excédent des revenus par rapport aux charges	<u><u>3 109 438</u></u>	<u><u>965 589</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal**État des surplus accumulés**

pour l'exercice terminé le 30 juin 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Surplus accumulés au début	79 831 849	78 866 260
Excédent des revenus par rapport aux charges	3 109 438	965 589
Surplus accumulés à la fin	<u>82 941 287</u>	<u>79 831 849</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

État de la variation de la dette nette

pour l'exercice terminé le 30 juin 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Dette nette au début	<u>(170 654 927)</u>	<u>(131 017 622)</u>
Excédent des revenus par rapport aux charges	<u>3 109 438</u>	<u>965 589</u>
Variations dues aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(33 229 715)</u>	<u>(52 212 525)</u>
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>13 297 013</u>	<u>11 958 971</u>
	<u>(19 932 702)</u>	<u>(40 253 554)</u>
Variation due aux charges payées d'avance et aux stocks	<u>(159 884)</u>	<u>(349 340)</u>
Augmentation de la dette nette	<u>(16 983 148)</u>	<u>(39 637 305)</u>
Dette nette à la fin	<u><u>(187 638 075)</u></u>	<u><u>(170 654 927)</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 juin 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus par rapport aux charges	3 109 438	965 589
Éléments hors caisse		
Provision pour avantages sociaux futurs	(247 758)	207 308
Frais payés d'avance et stocks de fournitures	(159 884)	(349 340)
Amortissement des contributions reportées – immobilisations corporelles	(235 207)	(144 267)
Amortissement des immobilisations corporelles	13 297 013	11 958 971
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement	21 200 781	38 025 655
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>36 964 383</u>	<u>50 663 916</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(36 738 488)</u>	<u>(51 095 852)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	225 895	(431 936)
Encaisse au début	<u>2 655 667</u>	<u>3 087 603</u>
Encaisse à la fin	<u><u>2 881 562</u></u>	<u><u>2 655 667</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La commission scolaire est constituée en vertu du décret n° 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3).

La commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec. La commission scolaire a également pour mission de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique, au développement social, culturel et économique de sa région.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable et base de présentation

Les états financiers de la commission scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ces normes. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tels que la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs ou le passif environnemental. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la commission scolaire consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Placements

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût. Ils sont réduits au moyen d'une provision pour moins-value lorsqu'une baisse de valeur durable est constatée. La variation de cette provision pour l'exercice est imputée aux charges. Les provisions pour moins-value ne sont pas annulées subséquemment si la valeur du placement remonte par la suite.

Débiteurs

Les débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de cette provision pour l'exercice est imputée aux charges.

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen.

Passifs

Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Les contributions reçues relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables sont reportées et virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

Revenus perçus d'avance

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus reportés aux passifs de l'état de la situation financière.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus reportés s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- Une clause de finalité qui ne laisse à la commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à la commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant aux exercices au cours desquels les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert, telles que le remboursement des ressources transférées.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux sont acquittées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées dans les états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité), sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la provision pour l'exercice est imputée aux charges.

Quote-part de la commission scolaire de la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM)

La quote-part de la commission scolaire de la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le CGTSIM est comptabilisée au fur et à mesure des encaissements au moment de l'émission, ajustée de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés dès que la contamination dépasse la norme environnementale, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il prendra en charge les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 30 juin 2019. La commission scolaire est donc en mesure de constater une somme à recevoir provenant du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif environnemental. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la commission scolaire et inscrit à ses résultats dans l'exercice concerné.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice, et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	25 à 50 ans
Matériel et équipement	3, 5 ou 15 ans
Équipements spécialisés liés à l'enseignement	10 ou 20 ans
Développement informatique	5 ans

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'un amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations, et leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées aux passifs à titre de revenus reportés et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations corporelles concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de l'exercice où les terrains sont acquis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter la baisse de valeur.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des activités au cours des prochains exercices sont présentés à titre d'actifs non financiers.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la commission scolaire bénéficiera au cours des prochains exercices. Ces charges payées d'avance seront imputées aux charges de l'exercice au moment où la commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Constatation des revenus

Les revenus de subventions du MEES et des autres ministères et organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel les transferts ont été autorisés et si la commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. La direction est d'avis que l'autorisation de payer fait partie intégrante du processus d'autorisation des paiements de transfert, de sorte que ceux-ci ne sont comptabilisés que lorsque le cédant dispose de crédits budgétaires suffisants votés par l'Assemblée nationale. La constatation d'un revenu de subvention peut être reportée à un exercice subséquent lorsque la commission scolaire remplit certaines conditions, lesquelles sont décrites dans la méthode comptable Passifs – Revenus perçus d'avance.

Les revenus de la taxe scolaire et les subventions tenant lieu de taxe sont gérés par le CGTSIM et sont constatés selon la quote-part attribuée et confirmée par le CGTSIM.

Les principales sources de revenus de la commission scolaire, autres que les transferts, sont les revenus provenant des étudiants, des ventes externes et des recouvrements de coûts directs inclus dans les postes Droits de scolarité et droits facturés relatifs à un cours, Ventes de biens et services et Autres revenus. Les revenus sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus reportés représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

3 - PRÉSENTATION DES DONNÉES BUDGÉTAIRES

Conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3), la commission scolaire a produit des prévisions budgétaires pour le présent exercice. Celles-ci ont été dûment adoptées par le conseil des commissaires.

Ces données budgétaires ne sont pas préparées selon le même niveau de détail que les données réelles présentées dans les états financiers.

Le sommaire des prévisions budgétaires adoptées initialement par le conseil des commissaires est comparé aux données réelles correspondantes :

	Budget 2018-2019	Réal 2018-2019
	\$	\$
Revenus		
Subventions de fonctionnement du MEES	230 670 371	252 370 287
Autres subventions et contributions	1 124 000	1 493 737
Taxe scolaire	70 243 386	70 238 824
Droits de scolarité et droits facturés relatifs à un cours	13 290 000	16 203 765
Ventes de biens et services	17 249 506	19 042 137
Autres revenus	16 016 047	5 940 905
Total des revenus	<u>348 593 310</u>	<u>365 289 655</u>
Charges		
Activités d'enseignement et de formation	172 605 062	174 187 159
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	88 410 617	87 840 002
Services d'appoint	22 088 154	25 591 743
Activités administratives	17 720 427	16 822 384
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	37 052 957	40 011 133
Activités connexes	16 910 355	17 975 554
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	381 761	(247 758)
	<u>355 169 333</u>	<u>362 180 217</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges	<u>(6 576 023)</u>	<u>3 109 438</u>

4 - FLUX DE TRÉSORERIE

	2019	2018
	\$	\$
Intérêts payés au cours de l'exercice	38 284	15 243
Intérêts reçus au cours de l'exercice	221 878	158 585

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

5 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR

	2019	2018
	\$	\$
MEES		
Formation générale des jeunes et des adultes, et formation professionnelle	32 428 498	30 110 827
Service de la dette	41 410	(186 228)
Transport scolaire	61 142	(142 716)
Sites contaminés	759 629	325 139
Autres subventions	632 003	38 245
Financement pour avantages futurs du personnel	13 628 701	13 628 701
	<u>47 551 383</u>	<u>43 773 968</u>

6 - DÉBITEURS

	2019	2018
	\$	\$
Comptes clients – CGTSIM	10 160 032	2 134 268
Comptes clients – autres	5 081 612	4 064 455
Congés sabbatiques à recevoir	165 863	291 922
Taxes à la consommation à recevoir	1 823 351	1 732 713
	<u>17 230 858</u>	<u>8 223 358</u>
Provision pour créances douteuses	(806 135)	(938 826)
	<u>16 424 723</u>	<u>7 284 532</u>

7 - CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2019	2018
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	13 402 229	10 571 659
Salaires et charges sociales à payer	23 715 261	23 666 456
Congés sabbatiques à payer	2 642 152	2 218 733
Sommes à payer et retenues sur contrats – immobilisations	7 490 543	10 999 316
	<u>47 250 185</u>	<u>47 456 164</u>

8 - CONTRIBUTIONS REPORTÉES LIÉES À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début	1 938 873	1 908 648
Encaissements constatés à titre de contributions reportées	761 211	174 492
Contributions constatées à titre de revenus de l'exercice	(235 207)	(144 267)
Solde à la fin	<u>2 464 877</u>	<u>1 938 873</u>

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

9 - PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils n'ont pas été utilisés à cette date.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Autres congés de maladie	885 939	859 779
Vacances	6 985 615	6 698 911
Assurance traitement	1 504 946	1 881 049
Autres avantages sociaux	168 734	158 551
Congés de maladie monnayables du personnel enseignant	5 723 242	5 910 090
Cotisations patronales à payer	2 619 205	2 627 059
	<u>17 887 681</u>	<u>18 135 439</u>

10 - AUTRES PASSIFS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Provision pour le régime rétrospectif de la CNESST	903 202	811 256
Quote-part de la commission scolaire dans la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le CGTSIM	236 515 612	202 693 182
Recours collectif	75 535	3 800 000
Autres	2 552 288	2 170 747
	<u>240 046 637</u>	<u>209 475 185</u>

La dette à long terme pour les commissions scolaires de l'Île de Montréal est gérée par le CGTSIM. La quote-part de la commission scolaire dans la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention est confirmée par le CGTSIM.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains et aménagements de terrains	17 597 404		17 597 404
Terrains	17 527 854	3 075 095	14 452 759
Aménagements de terrains			
Bâtiments	265 350 996	201 224 382	64 126 614
Bâtiments	178 024 799	24 673 480	153 351 319
Améliorations majeures aux bâtiments	27 621 778	16 214 687	11 407 091
Matériel et équipement	13 183 269	5 980 982	7 202 287
Équipements spécialisés liés à l'enseignement	1 511 850	884 827	627 023
Développement informatique			
	<u>520 817 950</u>	<u>252 053 453</u>	<u>268 764 497</u>
			2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains et aménagements de terrains			
Terrains	17 597 404		17 597 404
Aménagements de terrains	13 709 408	2 386 070	11 323 338
Bâtiments			
Bâtiments	260 005 505	199 040 120	60 965 385
Améliorations majeures aux bâtiments	160 863 612	19 717 002	141 146 610
Matériel et équipement	26 096 008	16 389 740	9 706 268
Équipements spécialisés liés à l'enseignement	12 398 363	4 923 255	7 475 108
Développement informatique	1 506 872	889 190	617 682
	<u>492 177 172</u>	<u>243 345 377</u>	<u>248 831 795</u>

Le total des immobilisations corporelles inclut 14 722 290 \$ de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur (45 364 881 \$ au 30 juin 2018), 2 527 536 \$ pour des aménagements de terrains (1 857 723 \$ au 30 juin 2018), 0 \$ pour les bâtiments (23 699 439 \$ au 30 juin 2018) et 12 194 754 \$ pour des améliorations et des transformations majeures (19 807 718 \$ au 30 juin 2018). Ces immobilisations corporelles ne sont pas amorties.

Au 30 juin 2019, les créiteurs et frais courus à payer incluent 7 490 543 \$ relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles (10 999 316 \$ au 30 juin 2018).

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

12 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La commission scolaire est exposée à divers risques découlant de ses instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2019.

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la commission scolaire est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la commission scolaire analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de la commission scolaire représente son exposition maximum au risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la commission scolaire au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la commission scolaire est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La commission scolaire est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la commission scolaire dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. La commission scolaire établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

13 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses activités, la commission scolaire a conclu différents accords à long terme, dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles et aux droits contractuels suivants.

Obligations contractuelles

- Un montant de 25 295 126 \$ pour des contrats de construction, de rénovation et d'aménagement de terrains devant être réalisés en 2019-2020;
- Un montant de 31 985 681 \$ pour des contrats à long terme de location de photocopieurs et d'équipements et pour d'autres contrats, lesquels viennent à échéance à différentes dates entre les exercices 2019 et 2032. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices sont de 6 395 181 \$ en 2020, de 4 349 439 \$ en 2021, de 3 246 411 \$ en 2022, de 1 908 039 \$ en 2023 et de 1 803 749 \$ en 2024;
- Un montant de 1 499 367 \$ pour le perfectionnement du personnel;
- Un montant de 549 107 \$ pour l'encadrement des stagiaires;
- Un montant de 25 092 135 \$ pour des contrats de transport scolaire, lesquels viennent à échéance le 30 juin 2022. Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices sont de 8 364 045 \$ par année.

Droits contractuels

La commission scolaire a conclu des contrats de location de locaux échéant à différentes dates jusqu'en 2022, prévoyant la perception de loyers totalisant 592 188 \$ et répartis comme suit : 243 934 \$ en 2020, 174 127 \$ en 2021 et 174 127 \$ en 2022.

14 - PASSIFS ÉVENTUELS

Au 30 juin 2019, les réclamations en suspens contre la commission scolaire se chiffrent à 794 412 \$ et consistent en diverses réclamations liées à des travaux de construction et autres. Afin de faire face aux pertes éventuelles découlant de ces réclamations, une provision de 151 829 \$ a été inscrite aux états financiers. Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

15 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la commission scolaire est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la commission scolaire. La commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

16 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le 26 juin 2019, le Conseil des ministres, en vertu des décrets numéros 670-2019 et 671-2019, a autorisé le transfert de deux écoles de la Commission scolaire English-Montréal à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île. Ces transferts sont effectifs en date du 1^{er} juillet 2019 et devront faire l'objet d'un avis de transfert à l'Officier de la publicité des droits. Ces transferts seront comptabilisés à la valeur comptable nette de 6 431 526 \$ dans les livres du cédant.

Commission scolaire English-Montréal

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2019
(non audité)

Les renseignements supplémentaires ont été compilés à partir d'informations financières contenues dans le rapport financier. Nous n'avons pas exécuté de mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces renseignements supplémentaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
CHARGES PAR NATURE		
Activités d'enseignement et de formation		
Salaires et avantages sociaux	160 478 431	153 161 260
Autres charges	<u>13 708 728</u>	<u>13 059 242</u>
	<u>174 187 159</u>	<u>166 220 502</u>
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation		
Salaires et avantages sociaux	71 043 052	65 111 054
Autres charges	<u>16 796 950</u>	<u>15 196 575</u>
	<u>87 840 002</u>	<u>80 307 629</u>
Services d'appoint		
Salaires et avantages sociaux	11 808 938	11 233 717
Autres charges	<u>13 782 805</u>	<u>12 866 797</u>
	<u>25 591 743</u>	<u>24 100 514</u>
Activités administratives		
Salaires et avantages sociaux	12 973 796	12 575 830
Autres charges	<u>3 848 588</u>	<u>3 562 238</u>
	<u>16 822 384</u>	<u>16 138 068</u>
Activités relatives aux biens meubles et immeubles		
Salaires et avantages sociaux	10 791 156	10 264 662
Amortissement des immobilisations corporelles	13 297 013	11 958 971
Autres charges	<u>15 922 964</u>	<u>15 483 432</u>
	<u>40 011 133</u>	<u>37 707 065</u>
Activités connexes		
Salaires et avantages sociaux	2 152 102	943 723
Service de la dette	391 687	158 945
Passif environnemental	258 975	(1 028 007)
Débiteurs – provision pour créances douteuses	85 061	(277 997)
Recours collectif		3 800 000
Autres charges	<u>15 087 729</u>	<u>14 351 075</u>
	<u>17 975 554</u>	<u>17 947 739</u>
Variation de la provision pour avantages sociaux	<u>(247 758)</u>	207 308
	<u><u>362 180 217</u></u>	<u><u>342 628 825</u></u>

Commission scolaire English-Montréal

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2019
(non audité)

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
<i>SURPLUS ACCUMULÉS</i>		
Surplus accumulés au début	<u>79 831 849</u>	<u>78 866 260</u>
Total des revenus	365 289 655	343 594 414
Total des charges	362 180 217	342 628 825
Excédent des revenus par rapport aux charges	<u>3 109 438</u>	965 589
Surplus accumulés à la fin	<u>82 941 287</u>	<u>79 831 849</u>
Surplus accumulés		
Terrains	17 597 404	17 597 404
Commission scolaire	53 983 126	52 391 998
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	7 187 480	7 187 480
Écoles et centres	<u>4 173 277</u>	2 654 967
Surplus accumulés à la fin	<u>82 941 287</u>	<u>79 831 849</u>
Excédent des revenus par rapport aux charges		
Commission scolaire	1 591 128	554 764
Écoles et centres	<u>1 518 310</u>	410 825
Excédent des revenus par rapport aux charges	<u>3 109 438</u>	<u>965 589</u>

Section 3

Rapport du Plan d'engagement vers la réussite





Commission scolaire English-Montréal
English Montreal School Board

RAPPORT DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Rapport annuel 2018-2019

En vertu de l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* :

« Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. »

En juillet 2018, le Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire English-Montréal a été approuvé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Le plan expose ce que la commission scolaire entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, jeunes et adultes, et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir. Il crée une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève.

En vertu de l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique* :

« La commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan d'engagement vers la réussite et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte. Elle y informe la population des services éducatifs et culturels qu'elle offre et lui rend compte de leur qualité. »

Dans le présent rapport annuel, la Commission scolaire rend compte des résultats obtenus en fonction des objectifs et cibles que comporte son Plan d'engagement vers la réussite. Elle fait également état des services éducatifs qu'elle offre et de la qualité de ces services.

OBJECTIF DU MEES 1 : La diplomation et la qualification

D'ici 2030, augmenter le taux de réussite des élèves :

- Porter à 85 % la proportion des élèves de moins de 20 ans titulaires d'un premier diplôme (diplôme d'études secondaires ou diplôme d'études professionnelles)
- Porter à 90 % la proportion des élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification

Objectif de la CSEM 1 : D'ici 2022, porter la proportion des élèves de moins de 20 ans titulaires d'un premier diplôme ou d'une première qualification de 88,6 % (2016) à 91,0 %

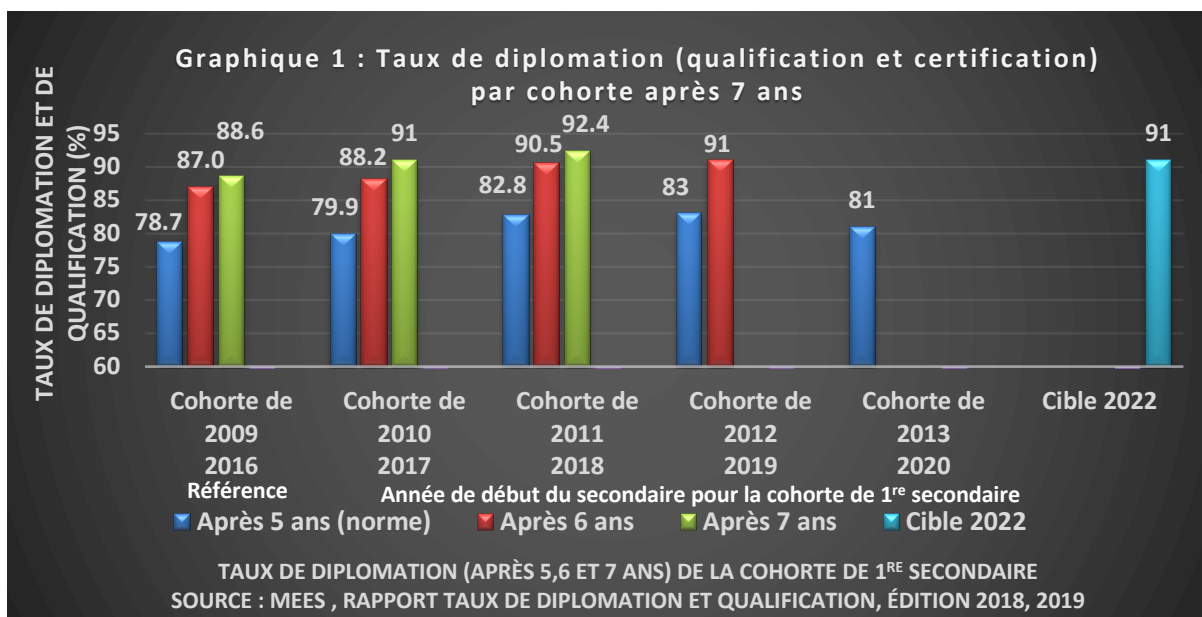
- **Objectif 1.1 : D'ici 2022, porter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de juin en mathématique de 4^e secondaire (CST) de 63,3 % (2017) à 68,0 %**
- **Objectif 1.2 : D'ici 2022, porter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de juin en science et technologie de 4^e secondaire de 87,2 % (2017) à 89,0 %**
- **Objectif 1.3 : D'ici 2022, porter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de juin en History and Citizenship (History of Quebec and Canada) de 4^e secondaire de 74,6 % (2017) à 78,0 %**
- **Objectif 1.4 : D'ici 2022, maintenir un taux de réussite global des élèves en Histoire du Québec et du Canada* de 4^e secondaire supérieur à 90 %**

Objectif 1 : D'ici 2022, porter la proportion des élèves de moins de 20 ans titulaires d'un premier diplôme ou d'une première qualification de 88,6 % (2016) à 91,0 %

Le MEES détermine les taux de réussite en fonction du taux de diplomation et de qualification des élèves sept ans après le début de leurs études secondaires. Les données sont recueillies auprès de tous les élèves inscrits dans une commission scolaire durant l'année. Le calcul tient compte de la diplomation ou de la qualification de ces élèves à l'intérieur de la période de sept ans, tant dans le secteur des jeunes, de l'éducation aux adultes que de la formation professionnelle, au sein de la même commission scolaire ou de commissions scolaires différentes au Québec.

Les explications suivantes pourront aider à la compréhension du graphique 1 :

La majorité des élèves ayant entamé leurs études secondaires en 2009 (cohorte de 2009) ont obtenu leur diplôme ou qualification en 2014. C'est le taux de diplomation ou de qualification après 5 ans. Certains élèves de la cohorte de 2009 ont cependant obtenu leur diplôme ou leur qualification en 2015 (après 6 ans) ou en 2016 (après 7 ans).



Le graphique 1 fait état des taux de diplomation et qualification après 5, 6 et 7 ans. Le taux de diplomation après 5 ans a progressé constamment, passant de 78,7 % en juin 2014 à 83,0 % en juin 2017. Il a cependant diminué légèrement en juin 2018, passant à 81,0 %. Le taux de diplomation après 6 ans a aussi augmenté progressivement, passant de 87,0 % en juin 2015 à 91,0 % en juin 2018. Le taux de diplomation après 7 ans a aussi grimpé, passant de 88,6 % en juin 2016 à 92,4 % en juin 2018. Bien que nous fassions état du taux de diplomation après 7 ans pour 2018-2019, les données du MEES pour l'année 2018-2019 n'avaient pas encore été communiquées au moment de la rédaction du présent rapport. Elles le sont généralement au cours de l'année qui suit.

Le taux de diplomation après 5 ans est le taux de diplomation selon la norme des élèves du secteur des jeunes, tandis que les taux de diplomation après 6 ans et après 7 ans sont ceux des élèves des secteurs des jeunes, de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle. La plupart de ces derniers sont généralement ceux qui n'avaient pas acquis l'ensemble des unités nécessaires à l'obtention du diplôme ou de la qualification.

Le MEES ne fournit plus de données détaillées relativement aux taux de diplomation après 6 ans et après 7 ans par secteur et par commission scolaire. Selon les données les plus récentes, la proportion d'élèves du secteur de l'éducation aux adultes parmi les élèves obtenant leur diplôme après 7 ans dans l'ensemble de la province est de 5 à 7 % (*Rapport taux de diplomation et qualification, édition 2018*). Selon les données d'années antérieures, la proportion d'élèves du secteur de l'éducation aux adultes au titre du taux de diplomation et de qualification de la CSEM était de 6 à 7 % (*Portrait des statistiques ministérielles, 2016*).

Par ailleurs, au fil des ans, les données indiquent que la proportion des élèves de moins de 20 ans du secteur de la formation professionnelle des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle (SEAFP) qui obtiennent leur premier diplôme ou leur première qualification après 7 ans est minime (environ 0,3 %). Deux raisons expliquent ces résultats : la vaste majorité des élèves inscrits dans un programme de la formation professionnelle ont plus de 20 ans; et les élèves de moins de 20 ans inscrits dans un programme de la formation professionnelle ont généralement obtenu un premier diplôme ou une première qualification avant de s'y inscrire.

Selon le graphique 1, le taux de diplomation après 7 ans est passé de 88,6 % en 2016 à 92,4 % en 2018. La commission scolaire s'est fixé une cible de 91,0 % d'ici 2022. Cette cible est dépassée. En outre, le taux de diplomation après 6 ans pour la cohorte de 2012 étant de 91,0 %, la commission scolaire pourrait aussi surpasser le taux de réussite de 92,4 % qu'elle a atteint en 2018.

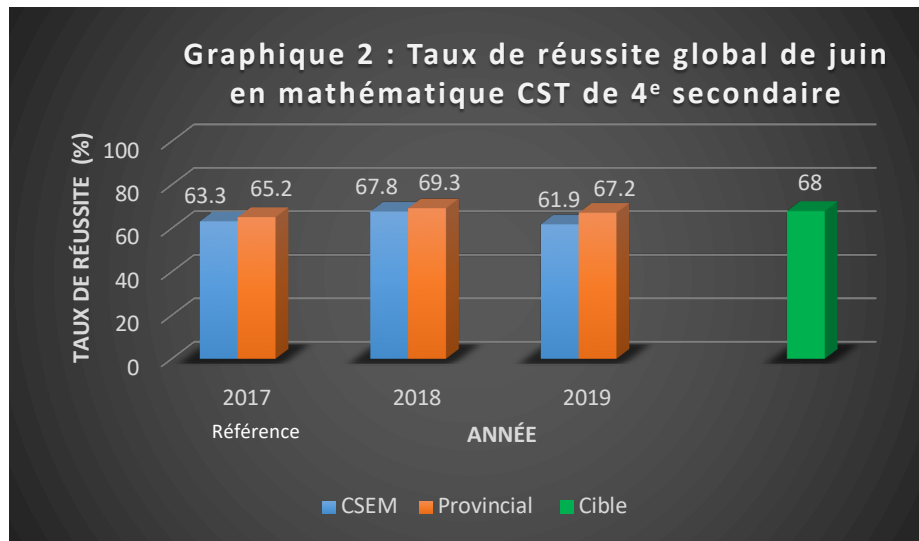
Le taux de diplomation et de qualification de 92,4 % de la Commission scolaire English-Montréal est impressionnant compte tenu du fait qu'environ 32 % des élèves qui y sont admissibles sur son territoire fréquentent l'école privée.

Le soutien offert par le conseil des commissaires, la direction de la commission scolaire, les conseillers pédagogiques et les professionnels des services complémentaires, détaillé dans le Plan d'engagement vers la réussite, ainsi que les stratégies mises en place par la direction, et le personnel enseignant, professionnel et de soutien dans les écoles et les centres continuent d'avoir un effet positif sur les taux de diplomation et de qualification. Enfin, il est essentiel de mentionner l'incidence sur les taux de diplomation et de qualification de l'engagement des parents dans l'éducation de leurs enfants. L'ensemble des intervenants a donc contribué à des progrès durables dans l'apprentissage des élèves.

« Il faut tout un village pour élever un enfant. » – proverbe africain

La CSEM a ajouté des objectifs aux matières obligatoires pour la diplomation à titre d'indicateurs de la réussite des élèves : mathématique, séquence culture, société et technique (CST) de 4^e secondaire; science et technologie de 4^e secondaire; et histoire du Québec et du Canada de 4^e secondaire. *English Language Arts* et français, langue seconde relèvent de l'objectif 4 (la maîtrise de la langue). Ces indicateurs permettent à la commission scolaire de se situer aux fins de réaliser des interventions précoces susceptibles d'améliorer la réussite des élèves.

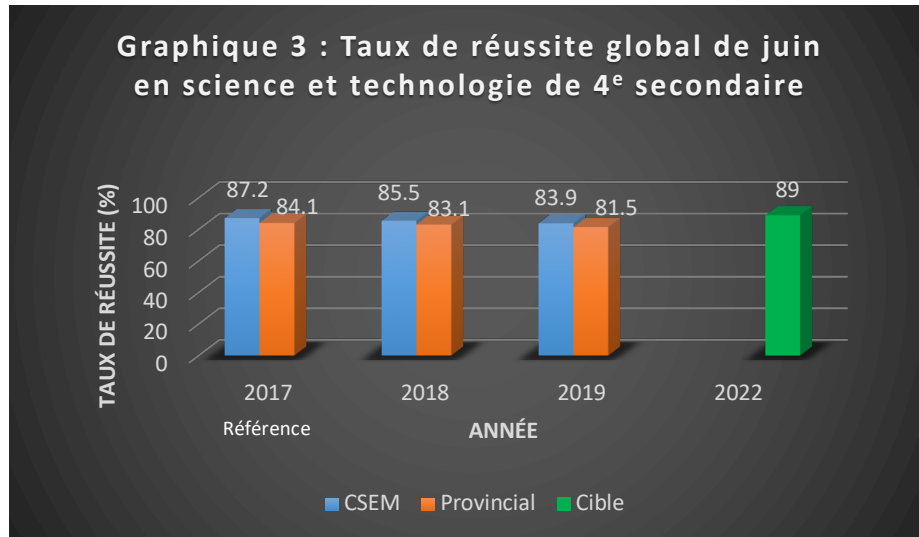
Objectif 1.1 : D'ici 2022, porter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de juin en mathématique de 4^e secondaire (CST) de 63,3 % (2017) à 68,0 %



La mathématique de 4^e secondaire est une matière obligatoire pour l'obtention du diplôme. La commission scolaire offre deux options aux élèves : mathématique, séquence sciences naturelles (SN), un cours enrichi, et mathématique, séquence culture, société et technique (CST). Les élèves se partagent pratiquement également entre mathématique SN et CST. Étant donné que les taux de réussite en mathématique SN sont supérieurs à 90 % depuis plusieurs années, la commission scolaire s'est attachée à améliorer le taux de réussite global en mathématique CST.

Le graphique 2 montre que le taux de réussite est passé de 63,3 % en 2017 à 67,8 % en 2018, alors qu'il descendait à 61,9 % en 2019, un taux inférieur de 5,3 % au taux provincial. Selon l'analyse des données de nos écoles pour cette matière, seul un petit nombre d'écoles ont eu des résultats insatisfaisants. Ces écoles travaillent avec le conseiller pédagogique en mathématique afin de cerner les problèmes et d'y apporter des solutions.

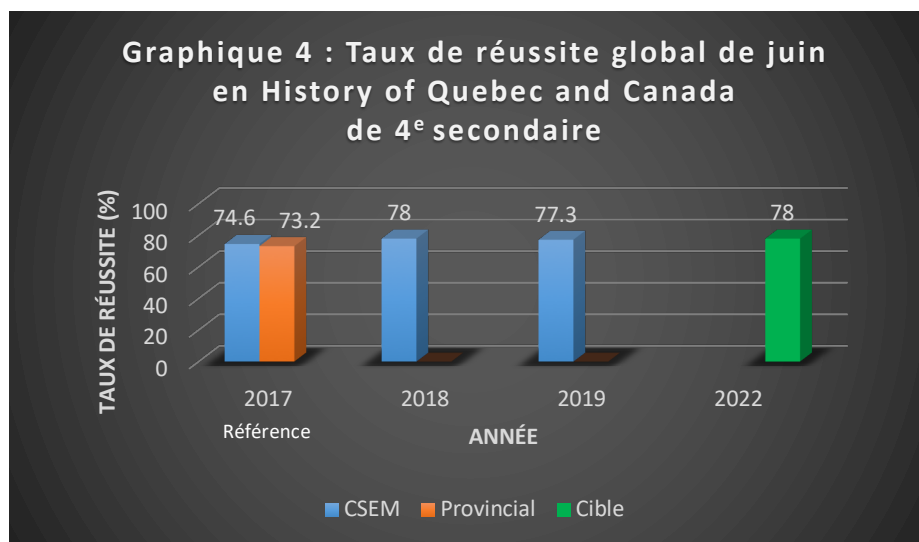
Objectif 1.2 : D'ici 2022, porter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de juin en science et technologie de 4^e secondaire de 87,2 % (2017) à 89,0 %



Source : Charlemagne, 2019

Le graphique 3 montre que le taux de réussite en science et technologie de 4^e secondaire a diminué progressivement, passant de 87,2 % en 2017 à 83,9 % en 2019. Les résultats de la commission scolaire sont en étroite corrélation avec les taux de réussite provinciaux. Selon une analyse des résultats de 2019, les taux de réussite aux composantes pratique et théorique de l'épreuve ont légèrement augmenté, tandis que le taux global a décliné. La commission scolaire suivra attentivement cette situation au cours de la prochaine année.

Objectif 1.3 : D'ici 2022, porter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de juin en History and Citizenship (History of Quebec and Canada*) de 4^e secondaire de 74,6 % (2017) à 78,0 %



Source : Charlemagne, 2019

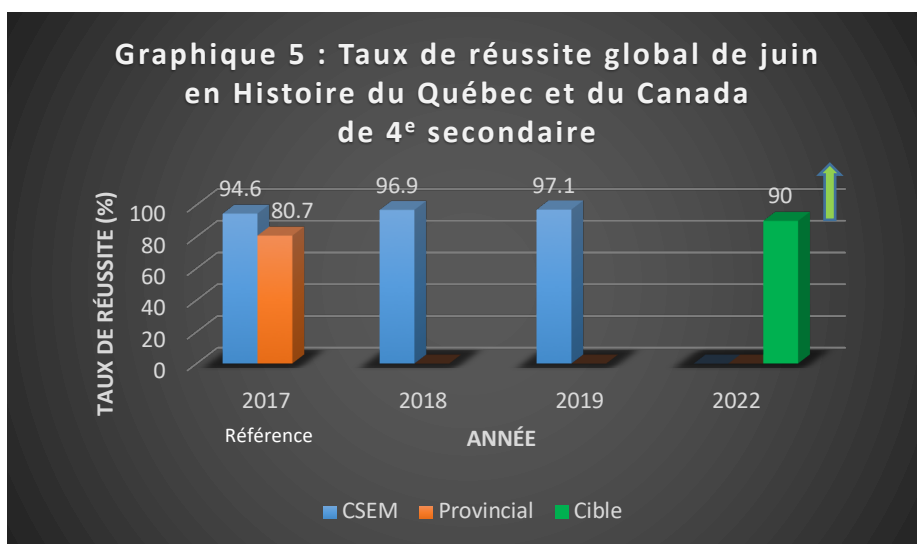
Le cours History of Quebec and Canada de 4^e secondaire est obligatoire pour l'obtention du diplôme. La commission scolaire offre le cours tant en anglais qu'en français. Le taux de réussite a augmenté, passant

de 74,6 % en 2017 à 77,3 % en 2019. Le programme actuel, History of Quebec and Canada, a remplacé History and Citizenship en 2018. Il faut signaler que les résultats de 2017 sont fondés sur une épreuve unique du MEES administrée à tous les élèves de la province, avec modération*. Le taux de réussite provincial était de 73,2 % en 2017. Pour les années où il n'y a pas eu d'épreuve unique du MEES, il n'y a pas de comparaison avec des résultats provinciaux.

Lors de la mise en place d'un nouveau programme, il y a une période tampon de deux ans avant la passation d'une épreuve unique du MEES. Les résultats de 2018 et 2019 proviennent d'un examen prototype ou complémentaire, sans modération par le MEES. Selon les données antérieures, une tendance à la baisse des résultats est généralement observée les premières années de passation d'une épreuve unique du MEES, avec modération.

**La modération est le processus de prendre en compte les notes des élèves tout au long de l'année et celles obtenues à l'épreuve unique, et d'appliquer un algorithme modérateur pour produire les notes finales.*

Objectif 1.4 : D'ici 2022, maintenir un taux de réussite global des élèves en Histoire du Québec et du Canada* de 4^e secondaire supérieur à 90 %

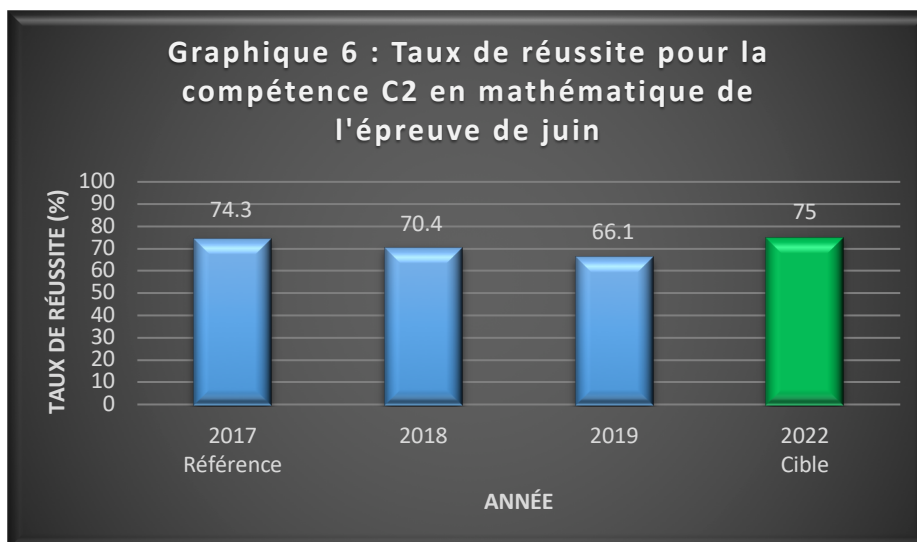


Source : Charlemagne, 2019

Environ le tiers des élèves de 4^e secondaire sont inscrits au cours Histoire du Québec et du Canada admissible pour l'obtention du diplôme. Le taux de réussite est passé de 94,6 % en 2017 à 97,1 % en 2019. Il s'agit aussi d'un nouveau programme mis en place en 2018. Les résultats de 2018 et 2019 proviennent donc également d'un examen prototype ou complémentaire, sans modération par le MEES.

Bien qu'une tendance à la baisse des résultats soit généralement observée les premières années de passation d'une épreuve avec modération, ce n'est pas le cas pour ce cours-ci. Selon les résultats des années antérieures, le taux de réussite est systématiquement supérieur à 90 %.

Objectif 1.5 : D'ici 2020, porter le taux de réussite des élèves pour la compétence C2, raisonnement mathématique, de l'épreuve du MEES de fin du 3^e cycle de 74,3 % (2017) à 75,0 %



Source : LUMIX, 2019

Le graphique 6 montre que le taux de réussite des élèves pour la compétence C2 en mathématique de l'épreuve de fin de 3^e cycle a diminué d'environ 4 % ces deux dernières années, passant de 74,3 % en 2017 à 66,1 % en 2019. L'analyse des données provenant du Système de gestion de base de données (SGBD) provincial montre une tendance similaire à l'échelle de la province. Cette baisse de 4 % par année est préoccupante.

Selon une analyse plus approfondie des données, seul un petit nombre d'écoles ont eu des résultats insatisfaisants. L'un des principaux problèmes qu'ont éprouvés les élèves de ces écoles se situe dans la section des questions d'application de la compétence 2. Ces écoles travaillent avec le conseiller pédagogique en mathématique afin de mieux cerner les problèmes et d'y apporter des solutions.

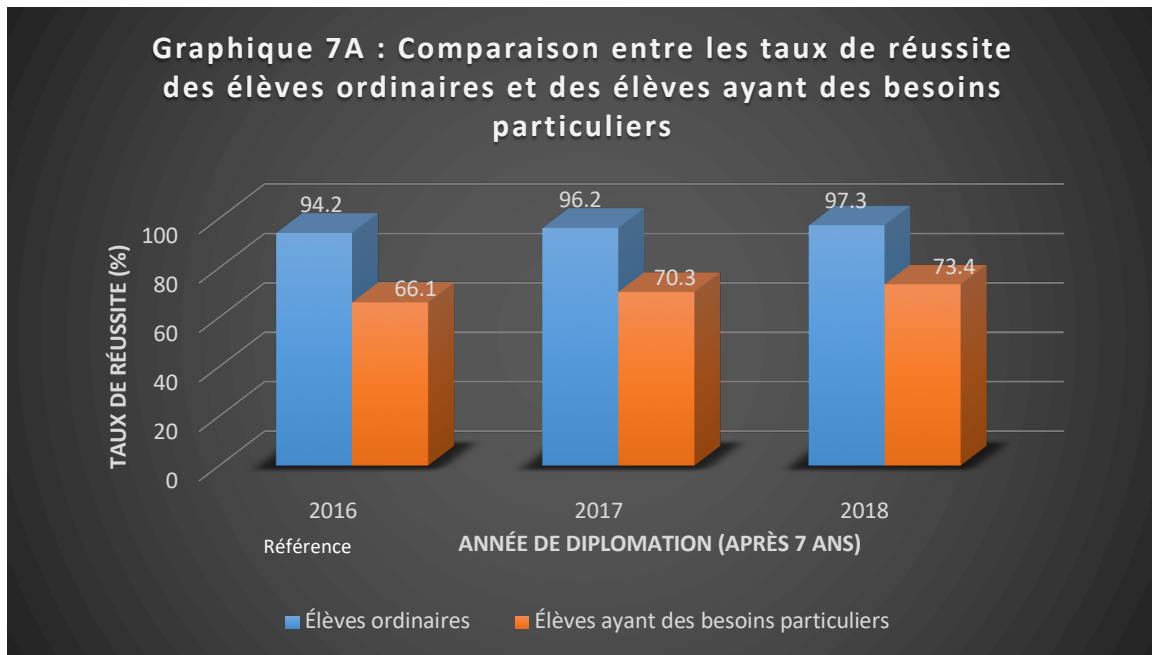
OBJECTIF DU MEES 2 : L'équité

D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves

Objectifs :

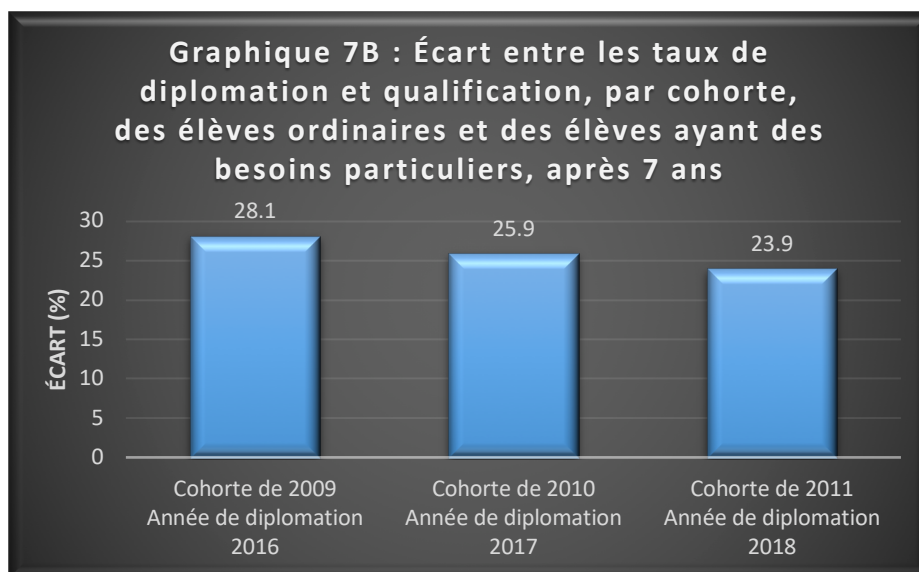
- réduire l'écart de réussite entre les élèves ordinaires et les élèves ayant des besoins particuliers
- réduire l'écart de réussite entre les élèves des écoles en milieu défavorisé et les élèves des autres milieux
- réduire l'écart de réussite entre les garçons et les filles
- réduire l'écart de réussite entre les élèves immigrants de première génération et les non-immigrants

Objectif 2.1 : D'ici 2022, porter l'écart de réussite entre les élèves ordinaires et les élèves ayant des besoins particuliers de 28,1 % (2016) à 23,1 %



Source : Objectifs 2 et 6, Politique réussite, 2019

La cohorte de 2009 représente la base de référence pour cet objectif; l'année d'obtention du diplôme (après 7 ans) étant 2016. Le graphique 7A montre que le taux de réussite des élèves ordinaires est passé de 94,2 % en 2016 à 97,3 % en 2018. Le taux de réussite des élèves ayant des besoins particuliers est passé de 66,1 % en 2016 à 73,4 % en 2018.



Source : Objectifs 2 et 6, Politique réussite, 2019

Le graphique 7B montre que l'écart entre les élèves ordinaires et les élèves ayant des besoins particuliers est passé de 28,1 % en 2016 à 23,9 % en 2018. L'écart a diminué de 4,2 %. La CSEM est en voie d'atteindre son objectif pour 2022.

Une analyse plus approfondie des données non présentées ici montre que le taux de réussite des garçons est passé de 94,0 % en 2017 à 96,1 % en 2018, alors que celui des filles est demeuré relativement stable à un peu plus de 98 %.

Ces données indiquent également que le taux de réussite pour les garçons ayant des besoins particuliers a augmenté, passant de 64,4 % en 2017 à 71,7 % en 2018. Le taux de réussite des filles a diminué, passant de 80,8 % en 2017 à 76,0 % en 2018. On observe donc une augmentation de 7,3 % chez les garçons et une diminution de 4,8 % chez les filles. Cette diminution du taux de réussite chez les filles ayant des besoins particuliers sera à surveiller afin de voir s'il s'agit d'une nouvelle tendance ou d'un fait isolé.

Objectif 2.2 : D’ici 2022, porter l’écart de réussite entre les élèves fréquentant une école dont le rang décile est de 1 à 7 et les élèves fréquentant une école dont le rang décile est de 8 à 10, selon l’IMSE, de 13,8 % (2016) à 10,0 %

Tableau 1 : Taux de réussite des écoles selon le rang décile IMSE (%)

	Cohorte de 2009 (suivie jusqu’en 2015-2016)	Cohorte de 2010 (suivie jusqu’en 2016-2017)	Cohorte de 2011 (suivie jusqu’en 2017-2018)
Réseau public			
Écoles de milieux favorisés (déciles 1-7)	82,6 (déciles 1-3)	80,2	81,4
	77,4 (déciles 4-7)		
Écoles de milieux défavorisés (déciles 8-10)	70,3	71,8	73,2
Écart de réussite entre les élèves des écoles de milieux favorisés et de milieux défavorisés	*	8,4	8,2
CSEM			
Écoles de milieux favorisés (déciles 1-7)	93,5	94,5	96,5
Écoles de milieux défavorisés (déciles 8-10)	79,7	84,0	83,5
Écart des taux de réussite entre les élèves des écoles de milieux favorisés et de milieux défavorisés	13,8	10,5	13,0

Source : Lumix, 2018; Rapport de diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire, édition 2018; Objectifs 2 et 6, Politique réussite, 2019

**L’écart des taux de réussite dans la province pour l’année 2015-2016 n’est pas indiqué dans le tableau parce que l’information a été fournie dans un format différent.*

*** Le terme « écoles de milieux favorisés » dans le document désigne les écoles de milieux favorisés qui figurent aux rangs déciles 1-3 selon l’IMSE et les écoles de milieux intermédiaires qui figurent aux rangs déciles 4-7.*

Le tableau 1 montre que le taux de réussite dans les écoles de milieux favorisés (rangs déciles 1 à 7) est passé de 93,5 % en 2016 à 96,5 % en 2018. Dans les écoles de milieux défavorisés (déciles 8 à 10), le taux de réussite est passé de 79,7 % en 2016 à 84,0 % en 2017, avec une légère diminution à 83,5 % en 2018. Dans l’ensemble, le taux de réussite des écoles en milieux favorisés a augmenté de 3 %, alors que celui des écoles en milieux défavorisés a augmenté de 3,8 %.

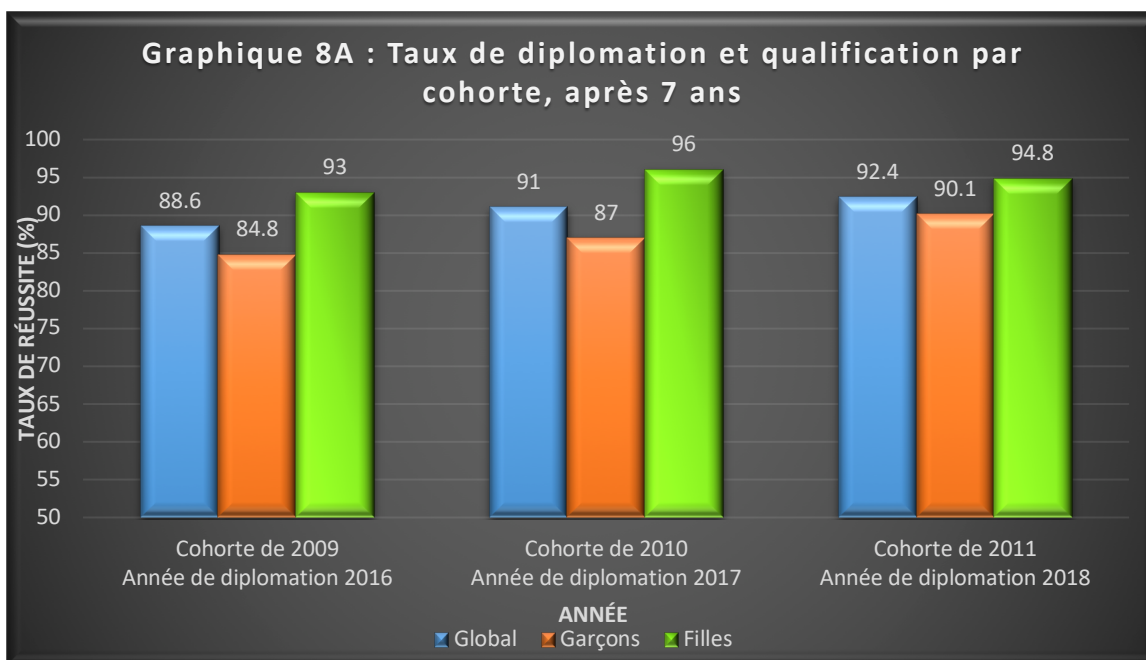
Une analyse plus approfondie des données (non présentée ici) révèle que dans les écoles en milieux favorisés, le taux de réussite des garçons est passé de 91,7 % en 2017 à 94,9 % en 2018, soit une hausse de 3,2 %. Celui des filles est resté relativement stable, autour de 98 %.

Dans les écoles des milieux défavorisés, le taux de réussite des garçons est passé de 77,3 % en 2017 à 80,2 % en 2018, une augmentation de 2,9 %. Le taux de réussite des filles est passé de 91,7 % en 2017 à 87,1 % en 2018, une diminution de 4,6 %. Cette diminution du taux de réussite des filles dans les écoles en milieux défavorisés sera surveillée afin de voir s'il s'agit d'une nouvelle tendance ou d'un fait isolé.

La diminution d'un peu moins de 5 % du taux de réussite à la fois chez les filles ayant des besoins particuliers et chez les filles des écoles en milieux défavorisés suggère la possibilité d'une corrélation entre ces populations dans l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification. Cette situation sera surveillée afin de voir s'il s'agit d'une nouvelle tendance ou d'un fait isolé.

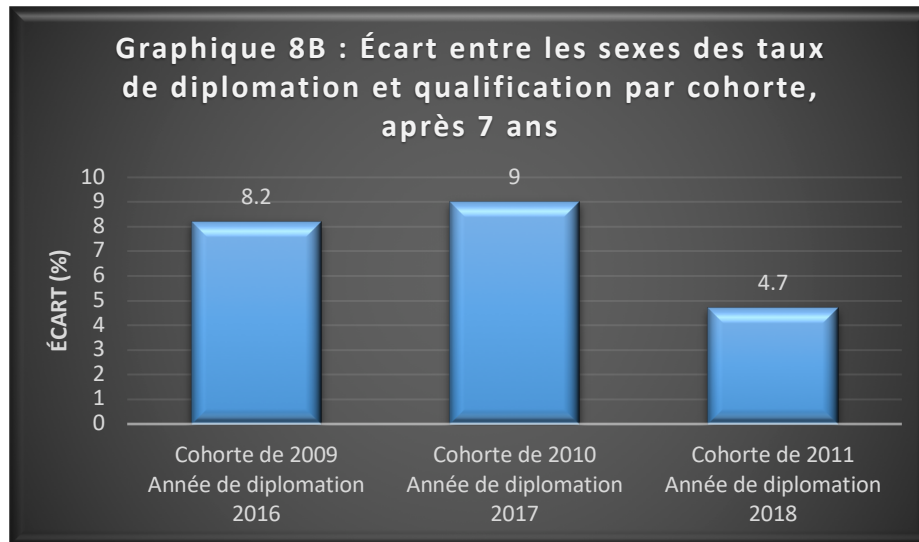
La recherche tend à se concentrer sur la réussite des garçons, mais il convient également de s'interroger sur les stratégies de rétention et d'intervention à utiliser pour soutenir les filles ayant des besoins particuliers et celles qui fréquentent des écoles en milieux défavorisés.

Objectif 2.3 : D'ici 2022, porter l'écart de réussite entre les garçons et les filles de 8,2 % (2016) à 6,2 %



Source : Objectifs 2 et 6, Politique réussite, 2019

Le graphique 8A montre le taux de diplomation et de qualification global ainsi que les taux pour les garçons et pour les filles d'une même cohorte après 7 ans. Le taux global a augmenté de façon continue, de 88,6 % pour l'année de diplomation 2016 à 92,4 % pour l'année de diplomation 2018. Le taux de diplomation et de qualification des garçons a également augmenté de façon constante, de 84,8 % pour l'année de diplomation 2016 à 90,1 % pour l'année de diplomation 2018. Pour les filles, le taux est passé de 93,0 % pour l'année de diplomation 2016 à 96,0 % pour l'année de diplomation 2017, avec une légère diminution à 94,8 % pour l'année de diplomation 2018. Les garçons et les filles ont donc vu leur taux de diplomation et de qualification augmenter par rapport à l'année de référence.



Le graphique 8B montre l'écart entre les garçons et les filles dans le taux de diplomation et de qualification après 7 ans. Pour l'année de diplomation 2016 (l'année de référence), l'écart entre les taux de diplomation et de qualification des garçons et des filles est de 8,2 %. Il y a eu une légère augmentation pour l'année de diplomation 2017, à 9,0 %, mais l'écart a considérablement diminué en 2018, jusqu'à 4,7 %, en raison d'une hausse de 3 % du taux de réussite des garçons et d'une légère diminution de 1,2 % de celui des filles.

Dans l'ensemble du réseau public (données non présentées ici), le taux de diplomation et de qualification des garçons est passé de 72,8 % pour l'année de diplomation 2017 à 74,0 % pour l'année 2018, alors que celui des filles passait de 83,0 % en 2017 à 83,5 % en 2018. L'écart global est passé de 10,2 % en 2017 à 9,5 % en 2018.

Une analyse plus approfondie des données initiales révèle que les taux de diplomation et de qualification pour la cohorte de 2012 après six ans s'établissent à 88,9 % pour les garçons et à 93,4 % pour les filles, ce qui correspond à un écart de 4,5 % après six ans. La réduction équivalente de l'écart entre garçons et filles, obtenue pour la première fois avec la cohorte de 2011, se répétera probablement en 2019. Nous ne sommes pas en mesure de faire état de l'écart entre garçons et filles pour 2019 puisque l'information n'a pas encore été publiée par le MEES au moment de la production du présent rapport. Dans les années à venir, il sera important de mettre l'accent sur la hausse du taux de diplomation des garçons tout en maintenant le taux élevé de réussite chez les filles.

Même si les objectifs d'équité mettent l'accent sur la réduction de l'écart entre les différents groupes, il est important de veiller à ce que les taux de réussite des différents groupes s'améliorent. L'écart constitue un indicateur dynamique qui ne fournit pas nécessairement les informations pertinentes pour s'attaquer au cœur du défi.

OBJECTIF DU MEES 3 : L'intervention précoce

D'ici 2025, porter à 80 % la proportion d'enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilité pour leur développement

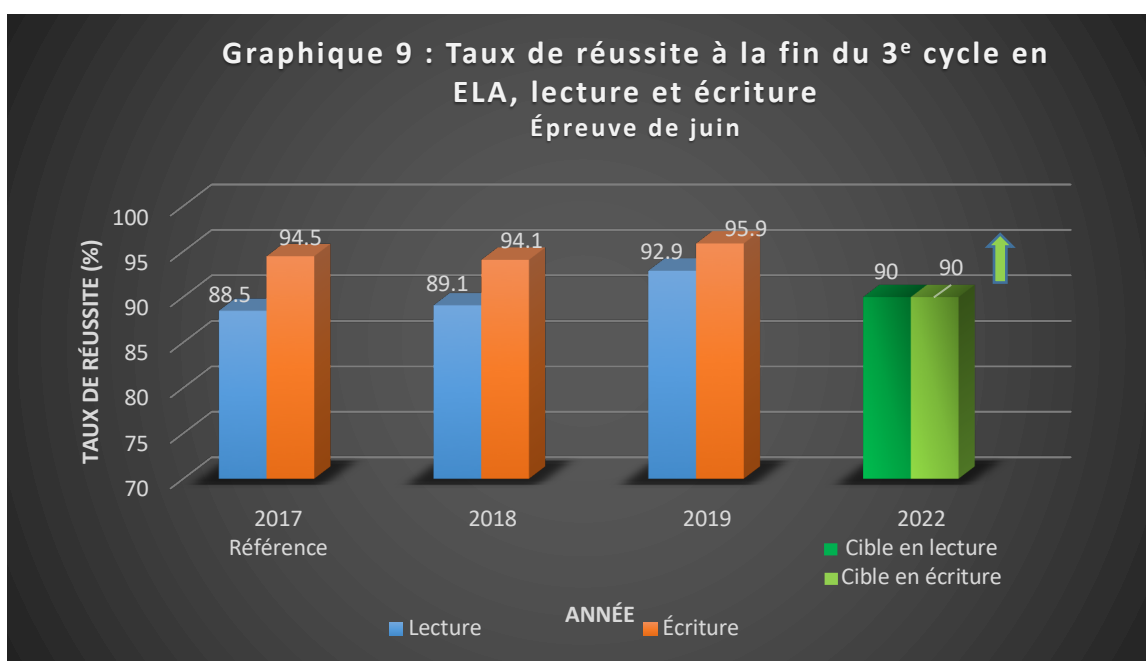
Remarque : La CSEM ne fixe pas d'objectif 3, puisque celui-ci concerne les enfants d'âge préscolaire qui relèvent du ministère de la Famille.

OBJECTIF DU MEES 4 : La maîtrise de la langue

Porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire (2^e année du 2^e cycle)

Objectif de la CSEM 4.1 : D'ici 2022, porter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de fin du 3^e cycle de juin du MEES en lecture, *English Language Arts*, de 88,5 % (2017) à 90,0 %

Objectif 4.2 : D'ici 2022, maintenir un taux de réussite des élèves à l'épreuve de fin du 3^e cycle de juin du MEES en écriture, *English Language Arts*, supérieur à 90,0 %



Source : LUMIX, 2019

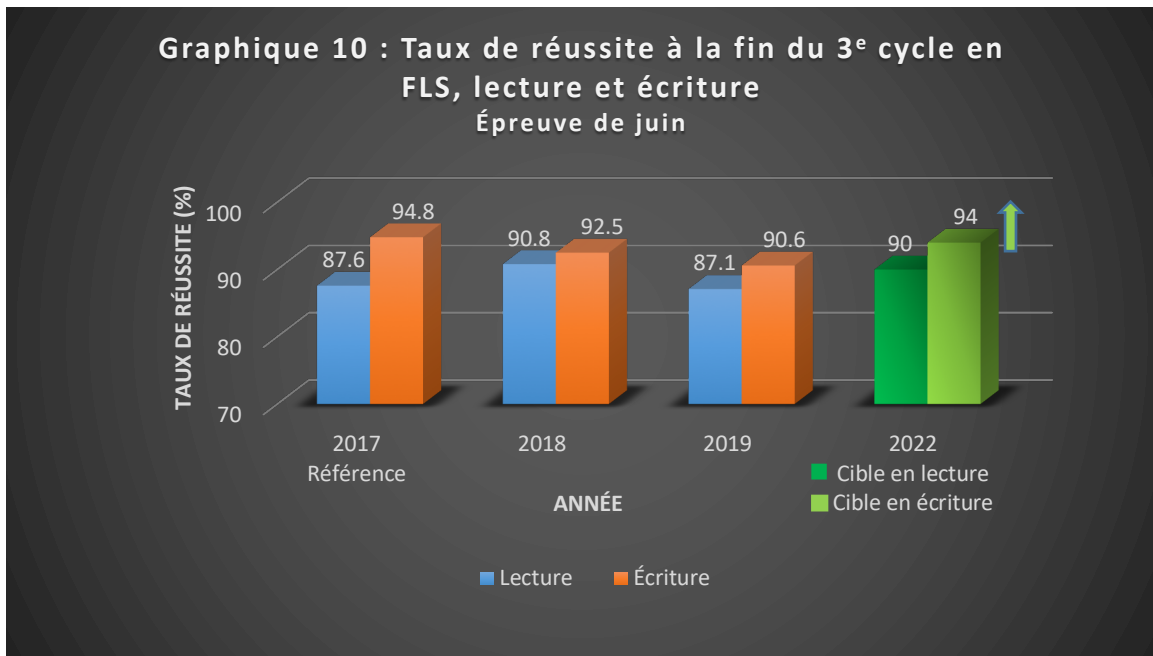
Le graphique 9 montre que le taux de réussite à l'examen de juin de fin de cycle en lecture ELA a augmenté progressivement, passant de 88,5 % en 2017 à 92,9 % en 2019. L'objectif a été dépassé et nos énergies seront maintenant consacrées à maintenir ce taux de réussite élevé.

Le graphique 9 indique aussi que le taux de réussite à l'examen de juin de fin de cycle en écriture ELA a augmenté, passant de 94,5 % en 2017 à 95,9 % en 2019, avec une légère diminution en 2018.

La commission scolaire s'est fixé comme objectif d'améliorer les compétences des élèves de 5^e secondaire, mais il convient aussi de souligner que les écoles primaires dans le cadre de leurs projets éducatifs visent à accroître les compétences en lecture ou en écriture, ou les deux, selon leurs taux de réussite dans la matière concernée.

Objectif 4.3 : D'ici 2022, porter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de fin du 3^e cycle du MEES en lecture en français de 87,6 % (2017) à 90,0 %

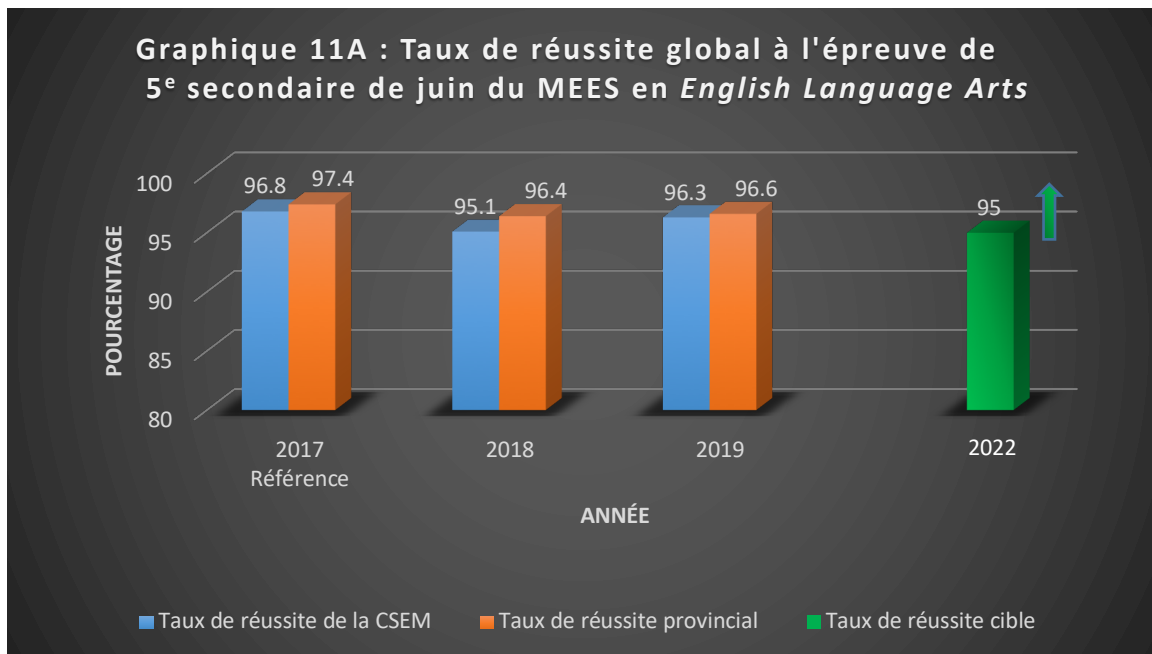
Objectif 4.4 : D'ici 2022, maintenir un taux de réussite des élèves à l'épreuve de fin du 3^e cycle du MEES en écriture en français supérieur à 94,0 %



Source : LUMIX, 2019

Le graphique 10 montre que le taux de réussite en lecture en français, langue seconde est resté assez stable au cours des trois dernières années, à environ 87 %, avec une légère augmentation en 2018. En écriture, les données indiquent une tendance à la baisse de 94,8 % en 2017 à 90,6 % en 2019. Cette légère tendance s'explique par le fait qu'au cours des dernières années, les examens sont devenus de plus en plus complets et rigoureux afin de mieux préparer les élèves à l'étape suivante de leur parcours scolaire.

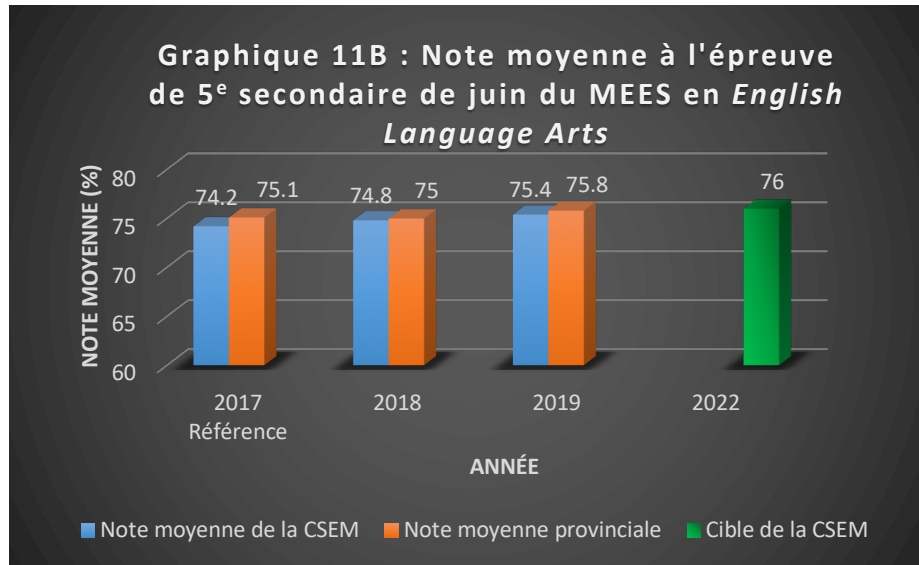
Objectif 4.5 : D'ici 2022, maintenir un taux de réussite global d'au moins 95,0 % à l'épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES en *English Language Arts*



Source : Charlemagne, 2019

Le graphique 11A montre que le taux de réussite en *English Language Arts* est assez stable, à environ 96 %. Comme le taux de réussite est demeuré largement supérieur à 90 % au fil des ans, le prochain défi consiste à améliorer le niveau général en ELA. *English Language Arts* englobe les trois compétences (lecture, écriture/production et communication orale).

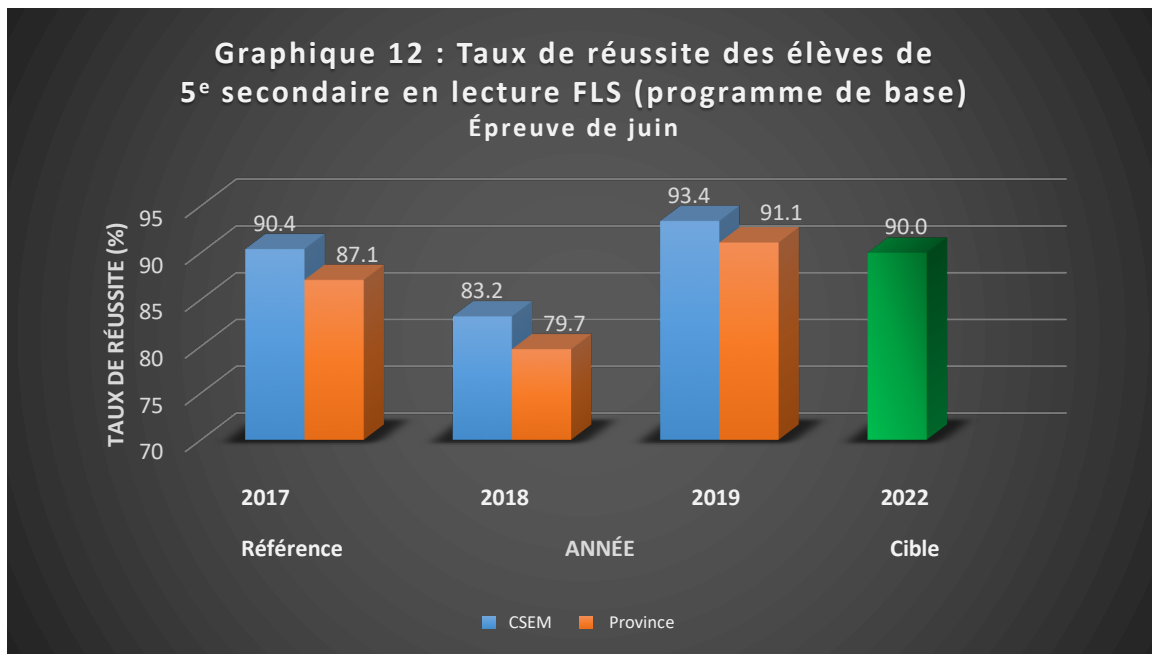
Objectif 4.6 : D'ici 2022, porter la note moyenne des élèves à l'épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES en *English Language Arts* de 74,2 % (2017) à 76,0 %



Source : Charlemagne, 2019

Le graphique 11B montre qu'il y a eu une augmentation graduelle des résultats moyens en *English Language Arts*, qui sont passés de 74,2 % en 2017 à 75,4 % en 2019, soit une note légèrement inférieure à la note moyenne provinciale de 75,8 %. La commission scolaire est sur la bonne voie pour atteindre et peut-être dépasser la cible de 76,0 % fixée pour 2022.

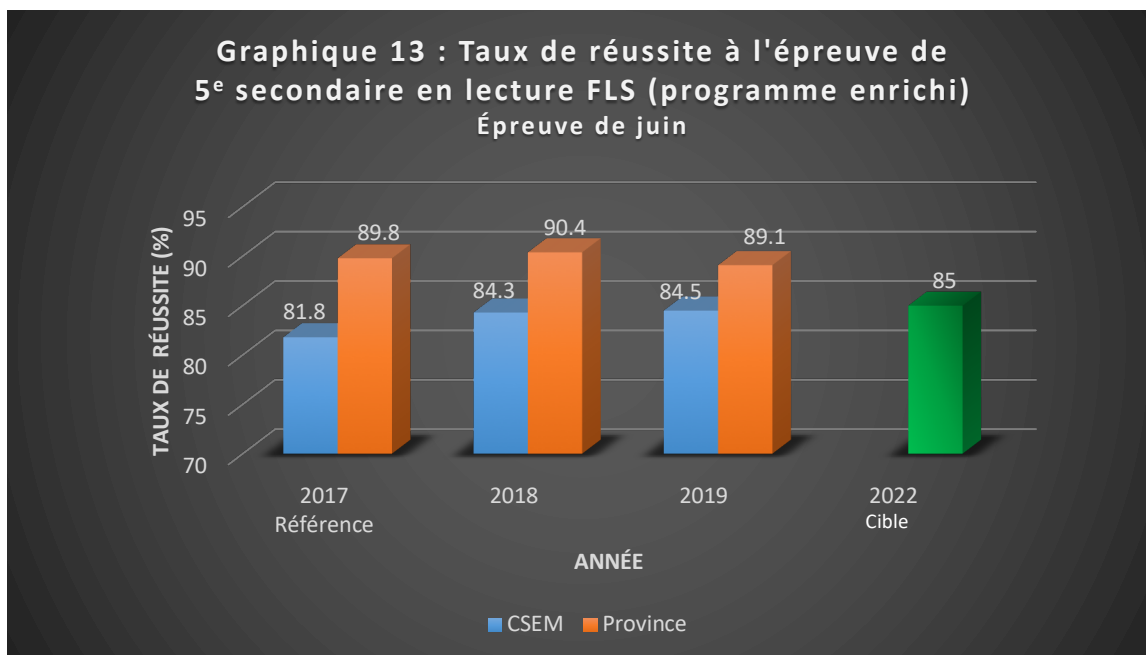
Objectif 4.7 : D'ici 2022, maintenir un taux de réussite de 90,0 % à l'épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES en lecture, français, langue seconde (programme de base)



Source : Charlemagne, 2019

Le graphique 12 montre le taux de réussite de la commission scolaire et de la province à l'examen de juin des élèves de 5^e secondaire en lecture FLS (programme de base). La commission scolaire a reflété la tendance de la province, mais avec des résultats légèrement supérieurs. En 2017, en prévision des modifications à apporter aux questions d'examen, les conseillers ont été proactifs en fournissant la formation nécessaire pour s'adapter aux changements. L'épreuve de 2018 a été particulièrement difficile et c'est pourquoi les taux de réussite ont baissé d'environ 7 % à la commission scolaire et dans l'ensemble de la province. L'augmentation importante d'environ 10 % en 2019, tant au niveau de la commission scolaire qu'à l'échelle de la province, peut être attribuée à un examen un peu plus facile et au fait que l'une des questions de l'examen a été supprimée, ce qui a entraîné une redistribution des notes.

Objectif 4.8 : D'ici 2022, porter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de 5^e secondaire de juin du MEES en lecture, français, langue seconde (programme enrichi), de 81,8 % (2017) à 85,0 %



Source : Charlemagne, 2019

Le graphique 13 montre les taux de réussite de la commission scolaire et de la province à l'épreuve de juin en lecture, FLS (programme enrichi) de 5^e secondaire. Les taux de réussite de la commission scolaire ont connu une augmentation constante, passant de 81,8 % en 2017 à 84,5 % en 2019. La commission scolaire est en voie d'atteindre, voire de dépasser, sa cible de 85 %. Bien que les résultats de la commission scolaire soient légèrement inférieurs à ceux de la province, l'écart se réduit d'année en année.

OBJECTIF DU MEES 5 : La maîtrise de la langue (population adulte)

Augmenter de 5 points de pourcentage la part de la population adulte du Québec qui démontre des compétences élevées en littératie selon les résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) de 2022

Remarque : La CSEM ne se fixe pas d'objectif 5 en raison du manque de statistiques disponibles concernant certaines régions et communautés, ce qui pose des difficultés pour définir les objectifs, les indicateurs et les cibles, et peut avoir une incidence sur les prochains résultats du PEICA.

OBJECTIF DU MEES 6 : Le cheminement scolaire

D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.

Objectif de la CSEM 6.0 : D'ici 2022, maintenir à 4,5 % ou moins la proportion d'élèves entrant à l'école secondaire à 13 ans ou plus

Tableau 2 : Proportion d'élèves de la CSEM entrant au secondaire à 13 ans ou plus (%)

Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus	2016-2017	2017-2018
Réseau public (total)	12,5	13,2
Filles	10,8	*
Garçons	14,2	*
CSEM (total)	4,8 (4,6)	3,7
Filles	3,3 (3,6)	*
Garçons	6,2 (5,6)	*

Source : Rapport de diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire, édition 2019; Objectifs 2 et 6, Politique réussite, 2019

**Aucune donnée ventilée par sexe n'est disponible.*

Les résultats de 2016-2017 pour la proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus présentés dans le plan d'engagement vers la réussite étaient provisoires. Les résultats ont maintenant été confirmés et sont indiqués entre parenthèses. Dans le *Rapport de diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire, édition 2019*, le MEES ne traite pas du secteur public, mais décrit plutôt la situation dans l'ensemble de la province de Québec où il englobe les secteurs public et privé. Le document intitulé *Objectifs 2 et 6, Politique réussite 2019* fournit des données sur le secteur public et la CSEM. Étant donné que ce document présente les données les plus récentes, la CSEM fera rapport des données du secteur public. Il convient de signaler qu'aucune donnée ventilée par sexe n'est disponible.

OBJECTIF DU MEES 7 : Le milieu de vie

D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant

Objectif de la CSEM 7.1 : D'ici 2022, ramener l'indice de vétusté physique (IVP) des bâtiments de la CSEM de 35 % (2016) à 20 %.

Tableau 1: Indice de vétusté physique des bâtiments de la CSEM

Année	IVP (%)
2013	39,42
2014	38,89
2015	37,72
2016	35,00
2017	34,23

Données du Service des ressources matérielles de la CSEM, 2017

L'indice de vétusté physique (IVP) correspond au coût des travaux à réaliser sur cinq ans divisé par la valeur de remplacement d'un bâtiment. La capacité de la commission scolaire à améliorer ses bâtiments est largement tributaire des subventions d'investissement octroyées par le ministère. L'indication de l'IVP dans SIMAC pour 2017-18 est de 34,23 %.

Les projets réalisés comprenaient des travaux d'entretien des bâtiments visant à remplacer ou à améliorer diverses composantes : toiture, maçonnerie, fenêtres, blocs sanitaires, finitions intérieures, chaudières, systèmes de ventilation, etc.

Au cours des prochaines années, le rythme d'exécution des projets augmentera considérablement avec la restructuration de l'équipe de gestion de projet et de la méthodologie relative aux ressources matérielles. L'année dernière, la mise en œuvre de la nouvelle structure a fait en sorte de quadrupler le nombre de gestionnaires de projet et amené l'adoption d'une méthodologie de gestion de projet reconnue, axée sur la réalisation de six objectifs principaux : la santé et la sécurité des occupants, le maintien de normes de qualité élevées, la gestion des impacts sur les opérations, le respect des budgets, le respect des délais, et la satisfaction de la clientèle.

OBJECTIFS SUPPLÉMENTAIRES

ORIENTATION DU MEES 5.1 :

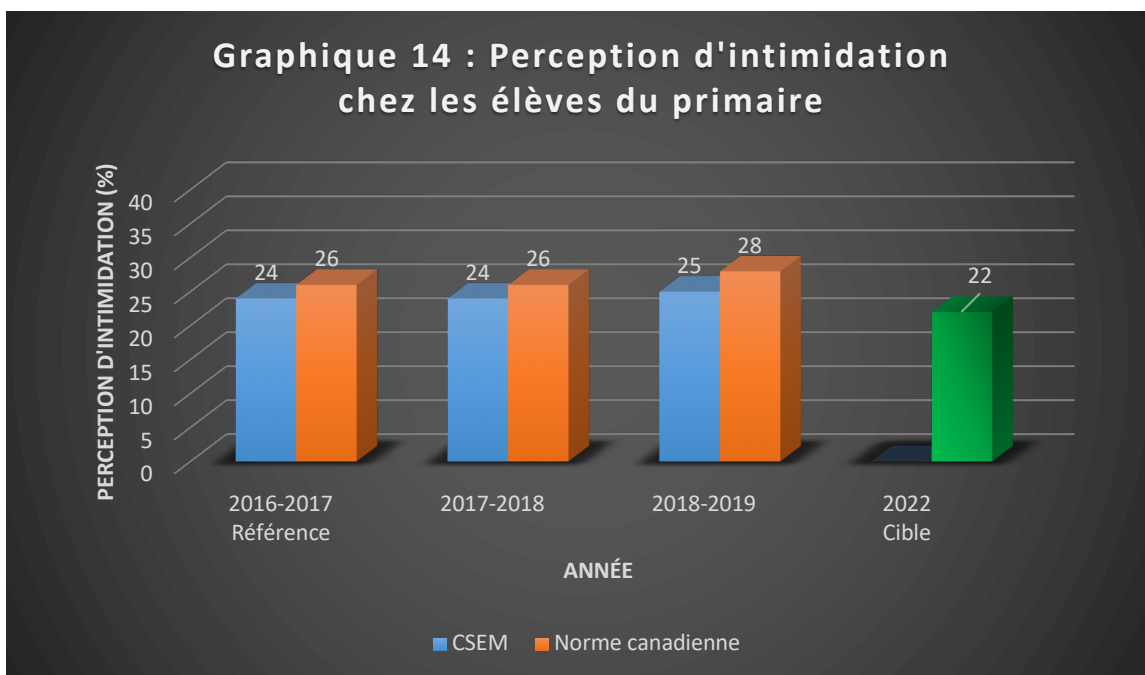
Le milieu de vie éducatif doit inspirer à tous un sentiment de sécurité et de bien-être physique et psychologique. À cet égard, pour maintenir un climat sain et sécuritaire, les milieux éducatifs doivent lutter sans relâche contre l'intimidation, la discrimination, la radicalisation, l'intolérance et toute autre forme de violence physique, sexuelle, morale ou psychologique.

Un milieu de vie éducatif sécuritaire est essentiel à l'apprentissage des élèves. La CSEM s'emploie à mesurer la perception qu'ont les élèves à l'égard de l'intimidation, du sentiment de sécurité à l'école et de leur anxiété. Au cours des dix dernières années, la commission scolaire a utilisé le sondage OurSCHOOL pour recueillir les perceptions des élèves quant au climat au sein de leur école. Cet outil permet aux élèves de 4^e, de 5^e et de 6^e année et à tous les élèves du secondaire d'évaluer leur expérience à l'école en répondant au sondage une fois par année.

Le sondage porte sur une variété de sujets, notamment l'intimidation, le sentiment de sécurité, le sentiment d'appartenance, le sentiment d'anxiété et la relation élève-enseignant. Les résultats sont anonymes. C'est l'un des nombreux outils utilisés par les écoles pour mettre en œuvre la politique du MEES relative au harcèlement et à l'intimidation (Plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école). On demande aux élèves de mentionner ce qu'ils ont ressenti dans les trente jours précédant le sondage.

Objectif de la CSEM 8.1 : D'ici 2022, ramener la proportion d'élèves du primaire qui déclarent être victimes d'intimidation dans le sondage OurSCHOOL de 24 % (2017) à 22 %

Objectif de la CSEM 8.2 : D'ici 2022, ramener la proportion d'élèves du secondaire qui déclarent être victimes d'intimidation dans le sondage OurSCHOOL de 16 % (2017) à 14 %

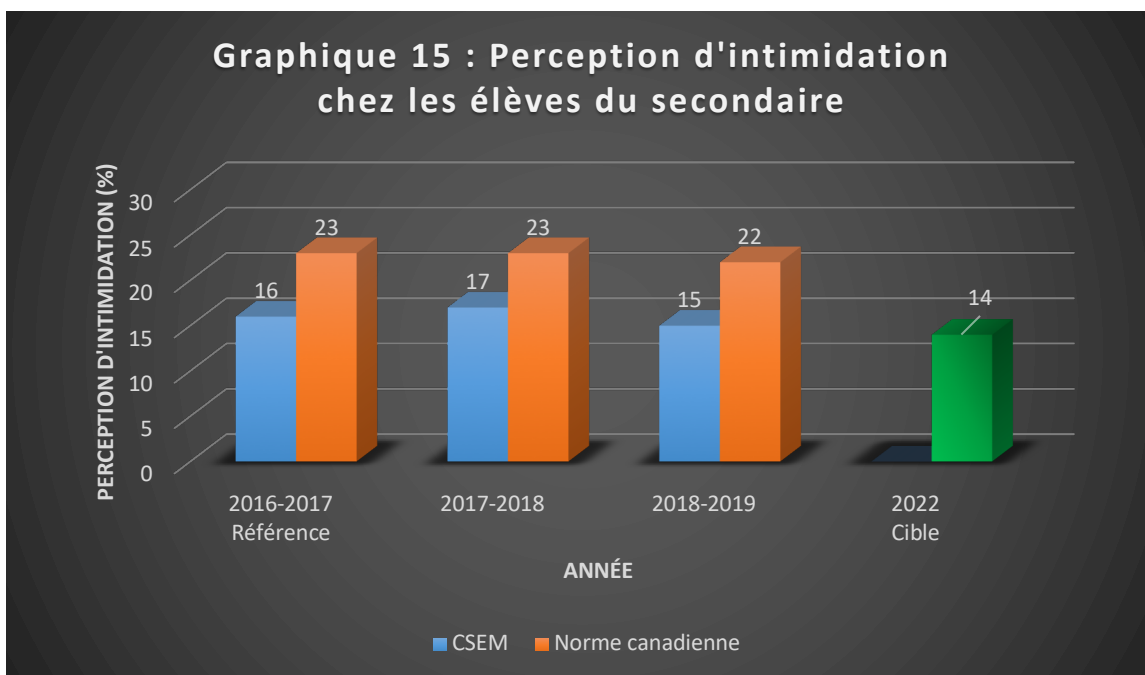


Source : Sondage OurSCHOOL, 2019

Selon le sondage OurSCHOOL, l'intimidation modérée à grave est définie comme : de l'intimidation physique plus d'une fois par semaine, ou de l'intimidation verbale, sociale ou de la cyberintimidation chaque jour ou presque.

Le graphique 14 montre une légère hausse dans la perception de l'intimidation, soit de 24 % en 2017 à 25 % en 2019. Une analyse plus poussée des données révèle que 60 % des cas d'intimidation signalés se produisent à l'extérieur de l'école ou dans un autobus. Parmi les formes d'intimidation mentionnées, on retrouve principalement des incidents de nature sociale et verbale. La majorité des élèves mentionnent également que les adultes interviennent rapidement. Les élèves sentent qu'ils peuvent compter sur le personnel s'ils ont besoin de parler.

Les résultats de la commission scolaire reflètent la tendance de la norme nationale canadienne, mais nous sommes préoccupés de constater que l'intimidation perçue à ce niveau ne va pas dans le bon sens et que nous ne sommes peut-être pas sur la bonne voie pour atteindre notre objectif. Il convient de réfléchir sérieusement à l'efficacité des stratégies utilisées et aux résultats de la recherche sur les nouvelles stratégies de prévention.



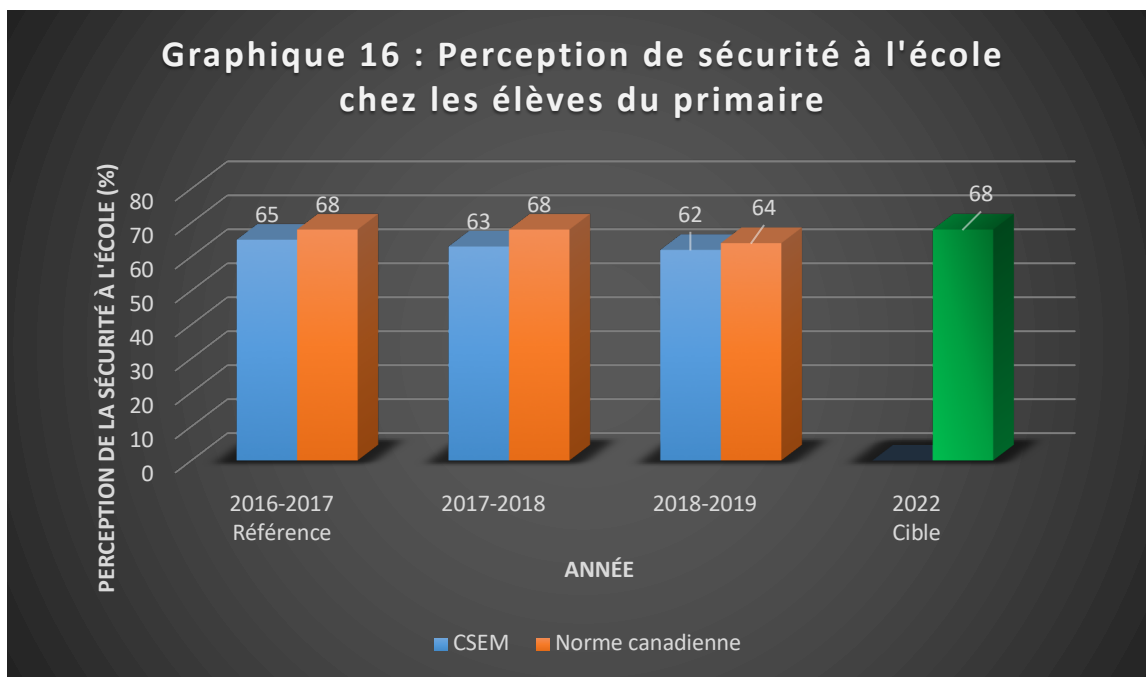
Source : Sondage OurSCHOOL, 2019

Le graphique 15 montre une légère baisse dans la perception de l'intimidation (de modérée à élevée), soit de 16 % en 2017 à 15 % en 2019. Malgré une légère hausse en 2018, nous progressons dans la bonne direction. Une analyse plus poussée des données indique qu'environ 60 % des cas d'intimidation signalés ont lieu à l'extérieur de l'école ou dans les corridors. Les élèves mentionnent également qu'environ 70 % des incidents se produisent après l'école ou durant les périodes non supervisées. Même si les élèves se confient souvent à un ami ou une amie en cas d'intimidation, il est préoccupant qu'environ 25 % seulement en parlent à un adulte à l'école, et seulement 37 % le disent à un parent.

Même si la norme nationale canadienne est demeurée relativement stable, depuis 2017-2018, la tendance progresse dans la bonne direction, tant à l'échelle de la commission scolaire que du Canada.

Objectif de la CSEM 8.3 : D'ici 2022, porter la proportion d'élèves du primaire qui déclarent avoir un sentiment de sécurité à l'école dans le sondage OurSCHOOL de 65 % (2017) à 68 %

Objectif de la CSEM 8.4 : D'ici 2022, porter la proportion d'élèves du secondaire qui déclarent avoir un sentiment de sécurité à l'école dans le sondage OurSCHOOL de 59 % (2017) à 62 %



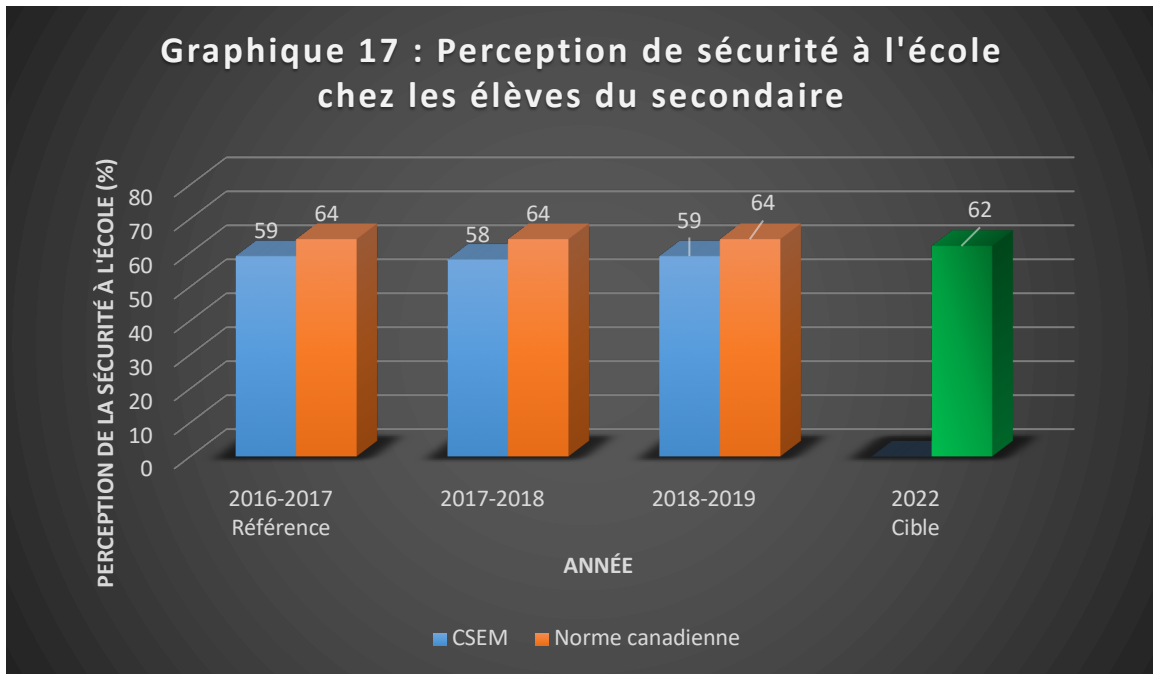
Source : Sondage OurSCHOOL, 2019

Le sondage OurSCHOOL définit la sécurité à l'école comme la perception des élèves quant à leur sécurité à l'école, sur le chemin de l'école et lors du retour à la maison.

Le graphique 16 montre que la perception de sécurité à l'école chez les élèves du primaire est passée de 65 % en 2017 à 62 % en 2019. La valeur de 62 % pour 2019 a été obtenue en combinant tous les facteurs définis ci-dessus.

Une analyse plus approfondie montre que dans l'ensemble, 10 % des élèves du secondaire à la CSEM ont révélé ne pas se sentir en sécurité à l'école, alors que 18 % ont préféré rester neutres et ne se sont pas prononcés sur leur sentiment de sécurité. En fait, les données indiquent que 72 % des élèves se sentent en sécurité à l'école.

Selon les données, on dénote une tendance à la baisse tant pour la commission scolaire que pour la norme canadienne.



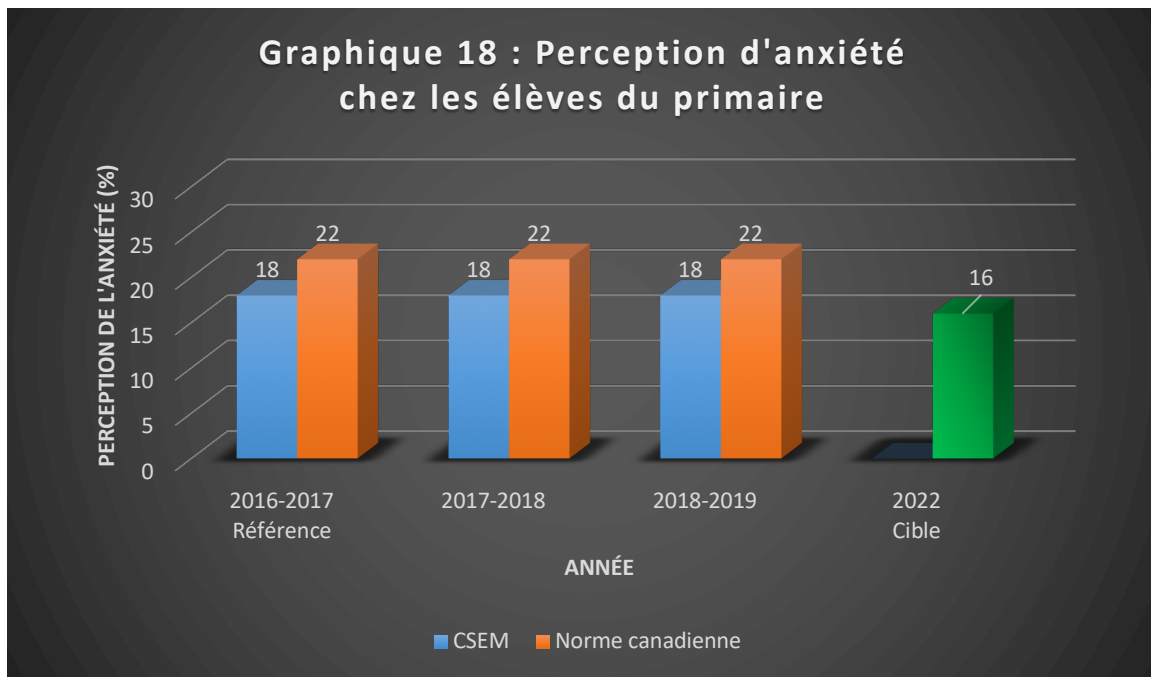
Source : Sondage OurSCHOOL, 2019

Le graphique 17 montre que la perception de sécurité à l'école chez les élèves du secondaire est demeurée relativement stable, à environ 59 % de 2017 à 2019. La valeur de 59 % pour 2019 a été obtenue en combinant les perceptions exprimées quant à la sécurité à l'école, sur le chemin de l'école et au retour de l'école.

Une analyse plus approfondie montre que globalement environ 11 % des élèves du secondaire à la CSEM ont révélé ne pas se sentir en sécurité à l'école, alors que 18 % ont préféré rester neutre et ne se sont pas prononcés sur leur sentiment de sécurité. En fait, les données indiquent que 71 % des élèves se sentent en sécurité à l'école. Selon les données, on dénote une tendance stationnaire tant pour la commission scolaire que pour la norme canadienne.

Objectif de la CSEM 8.5 : D'ici 2022, ramener la proportion d'élèves du primaire qui déclarent avoir un sentiment d'anxiété de modéré à grave dans le sondage OurSCHOOL de 18 % (2017) à 16 %

Objectif de la CSEM 8.6 : D'ici 2022, ramener la proportion d'élèves du secondaire qui déclarent avoir un sentiment d'anxiété de modéré à grave dans le sondage OurSCHOOL de 22 % (2017) à 20 %

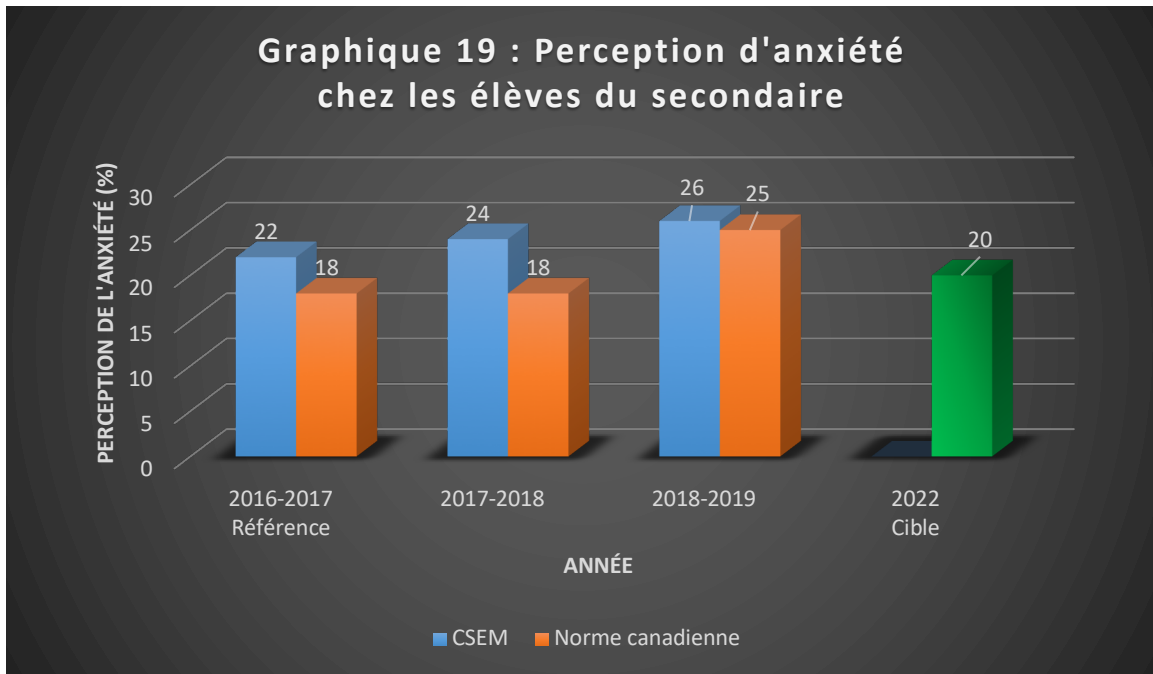


Source : Sondage OurSCHOOL, 2019

La mesure de l'anxiété obtenue dans notre sondage OurSCHOOL implique la participation des élèves qui rapportent leurs sentiments de crainte et d'intense anxiété, et leurs inquiétudes face à des événements particuliers ou des situations sociales. L'anxiété est considérée comme normale et fait partie de l'adaptation lorsqu'elle sert à améliorer le fonctionnement ou le bien-être des personnes. Il est normal que les élèves du primaire ressentent une certaine anxiété. Toutefois, les perceptions représentées dans les données indiquent que des niveaux de modérés à graves sont rapportés par les élèves.

Les données montrent que la perception de l'anxiété est restée stable à environ 18 % de 2017 à 2019. Une analyse plus poussée des données montre que 21 % des filles et 15 % des garçons à l'école primaire ont signalé des degrés d'anxiété de modérés à graves. Il convient de noter qu'au niveau de la 6^e année, l'écart d'anxiété entre garçons et filles peut atteindre 10 %.

Les résultats de la commission scolaire reflètent ceux de la norme canadienne, bien qu'ils soient légèrement inférieurs.



Source : Sondage OurSCHOOL, 2019

L'anxiété est considérée comme normale et fait partie de l'adaptation lorsqu'elle sert à améliorer le fonctionnement ou le bien-être des personnes. Il est normal que les élèves du secondaire ressentent une certaine anxiété. Les données montrent que la perception de l'anxiété a augmenté de 2 % par année depuis 2017, jusqu'à atteindre 26 %. Une analyse plus poussée des données indique que 34 % des filles et 17 % des garçons au secondaire ont signalé des niveaux d'anxiété de modérés à graves. Le degré d'anxiété élevé parmi les élèves de sexe féminin de 4^e secondaire est particulièrement préoccupant, mais il diminue en 5^e secondaire.

Le degré d'anxiété élevé des élèves de la commission scolaire est supérieur à celui de la norme canadienne. La hausse de la norme canadienne, de 18 % en 2017-2018 à 25 % en 2018-2019, s'explique par le fait que les données de la norme canadienne ne sont mises à jour que tous les deux ou trois ans.

ORIENTATION DU MEES 5.1 :

Le milieu de vie éducatif doit inspirer un sentiment de sécurité et de bien-être physique et psychologique

Dans la première partie de l’Orientation du MEES 5.1, la commission scolaire aborde la question du bien-être de ses élèves. Dans la deuxième partie, elle traite du bien-être de ses employés.

Le mieux-être et la santé mentale du personnel enseignant, professionnel, de gestion et de soutien ont un impact significatif sur la réussite des élèves. La commission scolaire est déterminée à y veiller. L’année scolaire 2018-2019 est la deuxième année d’un plan quinquennal à ce titre.

Objectif de la CSEM 8.7 : Durant l’année scolaire 2019-2020, établir un plan d’action pour favoriser le bien-être et la santé mentale du personnel

En 2017, pendant la phase de consultation du Plan d’engagement vers la réussite, la santé mentale et le bien-être ont émergé parmi les préoccupations de divers groupes d’intervenants. Consciente de l’importance de cette question, la CSEM a collaboré avec d’autres commissions scolaires afin de se donner un outil approprié pour mesurer le bien-être des employés.

En 2018-2019, un comité directeur a été mis en place. Les membres de ce comité, administrateurs, directeurs et personnel-cadre ont suivi le programme de certificat de Leadership en santé mentale au travail de l’Université Queen’s. Le comité directeur s’est ensuite préparé au lancement de l’outil d’évaluation Indice de santé globale (ISG), créé par Moreau-Sheppell. Les employés ont été assurés de la confidentialité totale de leurs réponses.

Avant le lancement, des affiches ont été distribuées dans les écoles, les centres et les différents services du bâtiment administratif. Des courriels de masse ont été envoyés avec des informations et des vidéos expliquant à tous les employés réguliers ce qu’est l’évaluation ISG et comment les données seront utilisées. Le sondage a ensuite été lancé, le 1^{er} mai 2019.

Le suivi des résultats de participation a incité le comité à envoyer des rappels et à encourager la participation avant la fin du sondage. Les derniers résultats ont été reçus le 7 juin 2019. L’analyse des 13 points de Santé et sécurité psychologiques (SSP) indique qu’une amélioration s’impose sur certains points pour la CSEM et les autres commissions scolaires anglophones par rapport à la norme de référence. La commission scolaire se concentrera sur les domaines à améliorer cernés au cours de l’année scolaire 2019-2020 (troisième année du projet).

ORIENTATION DU MEES 5.2 : L'activité physique

Augmenter le nombre d'écoles primaires qui font bouger leurs élèves 60 minutes par jour

En 2018-2019, 14 écoles supplémentaires ont lancé l'initiative 60 minutes. L'objectif a toujours été d'offrir aux élèves plus d'occasions d'être actifs pendant la journée.

En appui à l'Initiative de l'activité physique quotidienne, deux journées de développement professionnel ont été offertes au personnel enseignant aux fins de l'intégration de pauses actives au programme d'études. L'une était pour le personnel enseignant de mathématique et portait sur la façon d'utiliser l'activité physique pour enseigner les concepts mathématiques. L'autre était destinée aux écoles qui mettent en œuvre pour la première fois l'initiative sur la connexion cerveau/corps et la science de l'utilisation du mouvement pour soutenir l'apprentissage.

Le matériel a été acheté et assemblé dans des « *fit bins* » conçus pour encourager les classes à profiter efficacement de pauses actives pour « stimuler les neurones ». Les écoles ont aménagé des « corridors actifs », en plaçant des motifs et des décalques sur le plancher pour encourager les élèves à bouger et à sautiller en se déplaçant d'un local à l'autre dans l'école. La mise en place de vélos de bureau et de vélos stationnaires permet aussi aux élèves de bouger pendant les heures de classe. Certaines écoles ont ajouté une période d'activité physique au début de la journée scolaire et d'autres ont réorganisé la cour d'école pour faciliter l'activité physique.

Nous prévoyons ajouter 7 écoles à cette initiative durant l'année scolaire 2019-2020.

Déclaration de service de la CSEM

Déclaration de service de la Commission scolaire English-Montréal énonçant ses objectifs quant à l'ensemble des services offerts et à leur qualité

La principale responsabilité des écoles et des centres est d'offrir des services éducatifs de qualité dans un environnement d'apprentissage accueillant, sécuritaire et inclusif. L'éducation procure aux élèves les habiletés sociales nécessaires pour devenir des membres à part entière de la société et les qualifications dont ils ont besoin pour réaliser leurs projets scolaires et professionnels. La responsabilité de la CSEM consiste à soutenir ses écoles et ses centres dans leurs efforts. La commission scolaire s'engage à recruter des personnes qualifiées et à leur offrir une formation appropriée. Elle fournit les ressources et les services qui répondent aux besoins de ses écoles et de ses centres avec diligence raisonnable. Elle adhère aux principes d'équité et respecte les règles et procédures qui régissent l'allocation des ressources aux écoles et aux centres.

La majorité des élèves obtiennent leurs qualifications dans le secteur des jeunes. Le secteur de l'éducation des adultes offre des services éducatifs et complémentaires aux personnes qui désirent poursuivre leurs études secondaires et ne sont plus admissibles au secteur des jeunes. Il offre également des services d'alphabétisation pour adultes qui aident les nouveaux arrivants à se préparer au marché du travail et à s'intégrer à la société québécoise. Le secteur de la formation professionnelle offre aux élèves des programmes qui préparent à l'exercice de métiers et professions répondant aux besoins de l'économie québécoise.

En ce qui a trait à la gamme de services offerts au public et à leur qualité, les établissements de la commission scolaire sont accessibles aux personnes qui y sont admissibles aux termes de la loi. Le taux de réussite de la commission scolaire est parmi les plus élevés de la province depuis plusieurs années. Les cohortes de 2010 et 2011 ont toutes les deux affiché les taux de diplomation après 7 ans les plus élevés dans la province, soit 91,0 % et 92,4 % respectivement, alors que la cohorte de 2012 devrait normalement afficher, selon les données préliminaires, un taux de diplomation supérieur à 92 %.

La commission scolaire fait un suivi étroit de l'utilisation de ses services et ressources, et de leur impact sur la réussite éducative. Elle s'attache à trouver de nouveaux moyens de fournir ses services et de les élargir, en fonction de l'évolution des besoins de ses effectifs d'élèves.

Lancé il y a plusieurs années à titre de projet pilote, le modèle de pédagogie collaborative (*Two-Table Model*) entre enseignant-ressource et titulaire de classe est maintenant implanté dans de nombreuses écoles primaires. L'enseignant-ressource et le titulaire de classe travaillent ensemble selon un calendrier préétabli. Ils tiennent simultanément deux tables d'apprentissage où ils prodiguent à de petits groupes d'élèves aux besoins semblables un enseignement différencié et axé sur les besoins, ainsi qu'une rétroaction individualisée. Conçu à l'origine afin de soutenir l'apprentissage de la littératie en anglais et en français, ce modèle est maintenant appliqué dans plusieurs autres matières : mathématique, science et sciences humaines.

Parmi les autres initiatives mises récemment en œuvre par la commission scolaire, on trouve : la réponse à l'intervention (*Response to Intervention* ou RTI), STIAM (sciences, technologie, ingénierie, arts et mathématique) et un partenariat avec l'Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill (CUSM). La RTI offre un cadre à la prise de décisions proactives fondées sur des données probantes, en fournissant au personnel enseignant de l'information en temps opportun aux fins d'améliorer l'apprentissage et les résultats des élèves. Le programme STIAM est une initiative éducative qui intègre cinq disciplines – sciences, technologie, ingénierie, arts et mathématique – aux fins de favoriser chez les élèves le développement des compétences d'enquête, de dialogue et de pensée critique. Les élèves en arrivent à prendre des risques réfléchis, à s'engager dans l'expérimentation, à persévérer dans la résolution de problèmes, à collaborer et à utiliser le processus créatif. La commission scolaire a aussi

noué un partenariat exceptionnel avec l'Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill dans le cadre duquel les élèves du secondaire ont accès à des centres de recherche réputés les aidant à préparer leur avenir en leur fournissant les fondements du raisonnement scientifique qui leur servira tout au long de leur carrière.

Le Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle continue de répondre aux besoins en évolution des élèves au-delà du secteur des jeunes. Durant l'année scolaire 2018-2019, le service a accru le nombre de conseillers en réadaptation au sein de son réseau afin de mieux soutenir les élèves aux divers styles d'apprentissage et aux prises avec des difficultés d'apprentissage particulières. Il a aussi grossi les rangs de l'équipe de soutien andragogique qui a ainsi pu accroître les services de développement professionnel et de soutien offerts au personnel enseignant relativement au contenu et aux matières de base, ainsi qu'aux meilleures pratiques d'andragogie. En outre, l'un des nouveaux membres de l'équipe soutient le personnel enseignant en matière de pratiques et d'adaptations au programme en vue de mieux répondre aux besoins des élèves des Services d'intégration sociale (SIS) et des Services d'intégration socioprofessionnelle (SISP). Un enseignant féru de technologie soutient l'intégration et l'utilisation de la technologie dans les classes de l'éducation des adultes. Le service a aussi augmenté les ressources du programme de formation à distance du secteur de l'éducation des adultes (DEAL) qui permet aux élèves adultes de faire leurs études par correspondance, en ligne ou avec un soutien structuré.

Le secteur de la formation professionnelle continue d'offrir des ateliers et des services de perfectionnement professionnel au personnel enseignant par l'intermédiaire du Centre of Expertise Network (CEN). Le personnel enseignant y apprend à connaître les plus récentes tendances et technologies ayant cours dans l'industrie, de manière à pouvoir ensuite offrir aux élèves des programmes actualisés et novateurs où ils acquièrent des compétences à jour et apprennent à utiliser de l'équipement à la fine pointe de la technologie. Au terme de leur formation, les élèves peuvent donc répondre aux besoins courants de l'industrie.

La commission scolaire vise à accroître l'étendue de ses services complémentaires, notamment ses services de psychologie, d'orientation et de counselling, d'orthophonie et d'animation spirituelle et communautaire. Les Services aux élèves favorisent une approche multidisciplinaire selon laquelle divers spécialistes conjuguent leurs perspectives pour répondre aux besoins particuliers des élèves. Durant l'année scolaire 2018-2019, afin de mieux soutenir le nombre croissant d'élèves ayant des besoins particuliers, la commission scolaire a adjoint à l'équipe trois orthophonistes, un spécialiste en gestion du comportement et deux conseillers en adaptation scolaire. Elle poursuit également la mise en œuvre de technologies d'assistance pour tous les élèves ayant des besoins particuliers. Elle a aussi accru les ressources de l'équipe de l'animation spirituelle et de l'engagement communautaire pour favoriser les liens avec les élèves et leur offrir de plus amples occasions d'interagir avec la communauté, dans le souci de faciliter le développement global de l'enfant. La commission scolaire s'attache d'ailleurs à multiplier les occasions d'interaction entre les élèves et la communauté par le bénévolat et la participation. Elle vise ainsi à développer la conscience sociale des élèves et leur sens des responsabilités en tant que citoyens du monde.

La commission scolaire a mis sur pied un nouveau modèle d'intervention où l'enseignant travaille en collaboration avec un conseiller en adaptation scolaire afin de rendre la classe plus inclusive par rapport aux besoins de tous les élèves. L'enseignant jouit d'un perfectionnement professionnel continu qui lui permet d'acquérir de nouvelles habiletés et stratégies pour enseigner à des élèves ayant des besoins particuliers.

L'année 2018-2019 était la deuxième année de l'initiative de mise en œuvre de technologies d'assistance à la CSEM réalisée conjointement par les Services aux élèves et les Services éducatifs et de la technologie. Nos technologies de soutien à la littératie sont axées sur un soutien universel à tous les élèves dans trois domaines : texte-parole, prédiction de mots et synthèse de la parole à l'aide de WordQ et Read

and Write pour Google Chrome. Cette initiative présente un caractère exceptionnel, puisque la commission scolaire met ces technologies à la disposition de tous les élèves qui en ont besoin en appui au curriculum. Les conseillers en technologies d'assistance voient à pérenniser l'utilisation de ces technologies d'assistance en offrant la formation nécessaire aux membres du personnel enseignant, du personnel de soutien et du personnel non enseignant. Ils travaillent également avec les élèves individuellement, afin de développer et de personnaliser les technologies d'assistance en fonction des besoins des élèves sur le plan de l'apprentissage.

La commission scolaire offre des ateliers de perfectionnement professionnel à tous les membres de son personnel enseignant et non enseignant afin qu'ils puissent constamment actualiser leurs pratiques pédagogiques en fonction des résultats de la recherche. Elle veille à ce que toutes ses écoles disposent de l'infrastructure et du soutien technologiques nécessaires pour soutenir leurs pratiques pédagogiques et pour aider les élèves et le personnel enseignant à suivre de nouvelles avenues d'apprentissage. Tous les membres du personnel enseignant, professionnel, de soutien et de direction contribuent au haut degré de réussite de nos élèves.

La commission scolaire fournit à toutes les écoles des bibliothèques qui répondent de manière pertinente et inclusive aux besoins de la diversité des élèves. Nos bibliothèques favorisent l'acquisition des compétences informationnelles et numériques. Elles encouragent l'apprentissage actif, l'exploration et la collaboration, et l'amour de la lecture. La CSEM voit à ce que ses bibliothèques répondent à l'ensemble des besoins de ses élèves et de son personnel, en faisant l'acquisition de nouveau matériel et en offrant une présence en ligne 24 heures sur 24. Le principal ajout à sa bibliothèque virtuelle cette année est le « Rat de bibliothèque », un service en ligne de livres numériques en français qui aide grandement au développement des compétences en français, langue seconde.

La commission scolaire offre des services de garde en soutien aux parents qui travaillent. Ces services, offerts dans un cadre sûr et bienveillant, contribuent au développement complet de l'enfant en bas âge. Ils favorisent le développement des habiletés sociales chez l'enfant et permettent la coordination d'activités et de projets récréatifs. Ils renforcent le soutien à l'apprentissage grâce aux services d'aide aux devoirs après les heures de classe. Leurs efforts contribuent à la réalisation par l'école des objectifs du projet éducatif.

Les parents font partie intégrante du système d'éducation. Ils participent à la détermination des orientations de l'école et de la commission scolaire en siégeant aux conseils d'établissement des écoles, aux organes de participation des parents, au comité de parents et au comité consultatif des services de l'adaptation scolaire de la CSEM. En outre, les élèves du secondaire ont des sièges au conseil d'établissement de leur école, au conseil des élèves de l'école et au conseil des élèves de la commission scolaire.

Section 4

Loi 15





LOI 15 – LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

CONTEXTE

Conformément à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, les commissions scolaires ont l'obligation d'assurer un contrôle strict sur le nombre d'employés embauchés et sur les heures rémunérées de base fixées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), selon les critères suivants :

- Nombre d'employés rémunérés;
- Répartition des employés par catégorie d'emploi;
- Toute autre information pertinente au nombre d'employés.

Les catégories d'employés définies par le ministre, aux fins de la collecte de données dans le secteur public, sont les suivantes :

- Direction (1 – personnel d'encadrement)
- Professionnels (2 – personnel professionnel)
- Personnel infirmier (3 – personnel infirmier)
- Enseignants (4 – personnel enseignant)
- Personnel de soutien (cols blancs) (5 – personnel de bureau, technicien et assimilé)
- Agents de la paix (6 – agents de la paix)
- Personnel de soutien (cols bleus) (7 – ouvriers, personnel d'entretien et de service)
- Étudiants et stagiaires (8 – étudiants et stagiaires)

La Commission a fait rapport au MEES du nombre d'employés rémunérés par catégorie, ainsi que du nombre total d'heures rémunérées pour chaque période de paie, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Le MEES avait initialement identifié ces chiffres comme base de référence à respecter. Le 15 octobre 2018, le MEES a fait parvenir une lettre à la Commission l'informant que la base de référence avait été révisée afin de refléter la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

La base de référence révisée de la CSEM, qui représente le nombre total d'heures payées à tous les employés pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, avait été fixée à 5 261 307,71 heures.

Le ministère a continué à surveiller les données de la CSEM (nombre d'employés et nombre total d'heures payées aux employés) pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Les chiffres que renferme le tableau ci-après reflètent les données de la CSEM, telles que recueillies par le MEES à la lumière de la base de référence révisée de 2017 établie pour notre commission scolaire, de même que les résultats comparatifs actuels pour la période 2018-2019.

La CSEM a l'obligation, conformément à l'article 20 de la Loi, de fournir des informations à ses intervenants dans son rapport annuel. Pour ce faire, nous devons mettre en lumière l'information suivante :

- La différence entre la base de référence révisée de 2017 et les données actuelles en 2018-2019;
- Les raisons et les commentaires à l'appui de la différence observée;
- Les mesures visant à rectifier la situation (ou à justifier l'augmentation).

Il importe de mentionner que lorsque le MEES a communiqué à la Commission sa base de référence révisée de 2017, il lui a fourni uniquement un nombre global d'heures payées pour l'ensemble des catégories d'employés, sans préciser – comme il l'avait fait au cours des années antérieures – le nombre d'heures payées par catégorie d'employés (les enseignants, par exemple) ainsi que le nombre d'employés rémunérés au sein de chacune des catégories. Le MEES a reconnu qu'en raison de cette base de référence globale, la CSEM ne pourra que fournir des commentaires généraux quant aux raisons à l'appui de la différence négative globale.

Par conséquent, la comparaison de la base de référence révisée de 2017-2018 et des données actuelles en 2018-2019 révèle que la CSEM n'a pas respecté les attentes du ministère à l'égard de la réduction du nombre total d'heures travaillées. Pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, la base de référence établie par le ministère s'élève à 5 261 307,71 heures rémunérées, alors que nos données actuelles pour cette même période totalisent 5 775 228,29 heures rémunérées, d'où une différence négative de 513 920,58 heures rémunérées.

ANALYSE

Depuis son rapport initial de 2014 sur la dotation présenté au ministère, la Commission s'est engagée dans un processus de réévaluation de ses besoins en effectifs en vue de déterminer le nombre d'employés requis pour assurer la prestation efficace des services aux écoles et aux centres, tout en tenant compte des attentes du ministère en matière de reddition de comptes et de collecte de données.

Toutefois, en l'absence de données spécifiques de 2017 fournies par le MEES à des fins de comparaison avec les données actuelles, il est difficile pour la Commission d'identifier précisément les catégories d'employés auxquelles est attribuable la différence négative en termes d'heures rémunérées.

Nonobstant ce qui précède, la Commission est à même de constater que la comparaison de la base de référence révisée aux données actuelles pour la période de référence du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 révèle une augmentation du nombre total d'heures rémunérées pouvant être attribuée à divers facteurs, notamment :

- La majoration du nombre d'allocations allouées par le ministère dans le cadre de mesures prévoyant des sommes additionnelles pour l'embauche de nouveaux effectifs, principalement du personnel enseignant, technique et professionnel;
- L'accroissement du nombre d'élèves ayant des besoins particuliers, ce qui a entraîné une augmentation du personnel enseignant, technique et professionnel pour répondre aux besoins spécifiques de ces élèves;
- La nécessité de remplacer les employés en congé de maladie;
- La hausse du nombre d'élèves inscrits aux services de garde, ce qui s'est traduit par une augmentation du personnel de soutien afin de respecter les ratios;
- L'augmentation du nombre d'élèves inscrits au secteur de l'EAFP (éducation des adultes et formation professionnelle), justifiant l'ajout de personnel enseignant;
- L'accroissement du nombre d'élèves inscrits à l'enseignement à la maison, avec l'approbation du MEES pour de tels services, d'où la nécessité de recruter du personnel supplémentaire;
- L'augmentation du personnel de gestion en raison d'un projet spécial et des services supplémentaires nécessaires au maintien de la prestation efficace des services aux élèves.

CONCLUSIONS

La Commission scolaire English-Montréal s'engage à continuer d'exercer une gestion saine et rigoureuse de ses besoins en matière de dotation et de satisfaire aux attentes du ministère énoncées dans la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*.

Qui plus est, nous le ferons toujours judicieusement en vue d'assurer une prestation efficace et rapide des services au profit de l'apprentissage et de l'enseignement, et en nous conformant aux règlements, politiques et conventions collectives applicables.

Enfin, nous nous engageons à appuyer l'ensemble de nos élèves et à assurer leur sécurité, leur bien-être, leur éducation et leur réussite globale, tout en offrant à nos employés un environnement de travail sécuritaire et professionnel.

Collecte des données actuelles (1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019)
(DONNÉES ACTUELLES)

887000 English-Montréal

	AVRIL 2018 À MARS 2019			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1 Personnel d'encadrement	298 559,81	0,00	298 559,81	178
2 Personnel professionnel	331 414,43	497,50	331 911,93	233
3 Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4 Personnel enseignant	2 970 863,72	671,07	2 971 534,79	3 071
5 Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 682 046,65	4 065,58	1 686 112,23	1 799
6 Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7 Ouvriers, personnel d'entretien et de service	492 343,68	18 746,17	511 089,85	332
8 Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	5 775 228,29	23 980,32	5 799 208,61	5 613

1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 (BASE DE RÉFÉRENCE RÉVISÉE DU MEES) :

NOMBRE TOTAL D'HEURES RÉMUNÉRÉES : 5 261 307,71

* Le MEES a fourni uniquement un nombre global à la Commission

2017-2018 (1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018)
(DONNÉES ACTUELLES)

887000 English-Montréal

	AVRIL 2017 À MARS 2018			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1 Personnel d'encadrement	285 415,87	0,00	285 415,87	170
2 Personnel professionnel	301 241,18	224,00	301 465,18	199
3 Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4 Personnel enseignant	2 872 970,54	435,04	2 873 405,58	2 936
5 Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 567 872,83	4 398,28	1 572 271,11	1 700
6 Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7 Ouvriers, personnel d'entretien et de service	487 165,54	16 212,32	503 377,86	316
8 Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	5 514 665,96	21 269,64	5 535 935,60	5 321

Respectueusement soumis par

Ann Watson

Directrice – Service des ressources humaines

AW/aw – Le 6 décembre 2019



Reddition de comptes annuelle pour les contrats de service

Contrats de service de 25 000 \$ et plus
octroyés entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2019

	Personnes physiques (Individus) + Corporations (Entreprises) > 25 000 \$
Nombre de contrats octroyés	21
Valeur des contrats octroyés	2 645 502,95

N. B. La valeur des contrats octroyés n'inclut pas les taxes applicables (TPS et TVQ).